

Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

103

AOÛT
SEPTEMBRE
2007

p. 6



**Une action :
Volontaires,
passez votre
« prise de sens » !**

p. 7



**Un outil :
« Mon local,
c'est ton local »**

● **NÉGOCIATIONS POUR LA RÉFORME
DU DÉCRET OJ**

SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC

4

CJC EN MOUVEMENT

5

- Ministre de la jeunesse : la valse reprend 5
- Volontaires, passez votre « prise de sens » 6
- LPJ – CJC : Outil pédagogique « mon local... c'est ton local ! » 7
- Formations au labyrinthe des institutions 8
- Campagne CNCD 2007 9
- Le commerce équitable, qu'est-ce que c'est ? 10
- Infos à relayer 11
- Revue de presse : 12
 - Dominique Collin, conseiller théologique* 12
 - « Chrétien dans la cité d'aujourd'hui ? »* 12

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

13

- CJEF : en attente d'une rencontre avec l'informateur 13
 - Deux avis : un sur le décret emploi, un sur le décret Centres de Jeunes* 14
 - Volontariat : nouvelles de l'AG de la plate-forme* 14
 - Le JEF se cherche un nouveau rédac'chef* 14
- La Commission Consultative des organisations de Jeunesse 15
 - Avis positif pour Solidar'Cité* 15
 - Transfert de la Commission Formation* 15
 - Avancement des réformes : temps d'information* 16
- Négociation pour la réforme du décret OJ 17
 - OJ – finalités, reconnaissance et catégories* 17
 - Et les sous dans tout ça ?* 20
 - Et le nouveau ministre ?* 20
- FESJ 21
 - Le décret Emploi tourne au ralenti* 21
 - Le Ca travaille des dynamiques internes* 21
- Soutien aux projets Jeunes 22
- Rapport annuel 2006 de l'OEJAJ 22
- Revue de presse : 24
 - Chaises musicales à la Région wallonne et à la Communauté française : 24
 - Les deux nouveaux ministres* 24
 - Pas touche aux sous des régions. Le gouvernement « Demotte 1^{er} » est installé et parle... du fédéral* 25
 - Enseignement secondaire : 26
 - Arena fait la guerre aux « jours blancs »* 26
 - Le CJEF critique le projet d'Arena* 27

Musique dans le métro :	28
<i>La STIB ne veut pas chasser les jeunes</i>	28
La saison des camps :	29
<i>La Région dégage 75000 euros pour soutenir les communes</i>	29
<i>Un label pour les camps</i>	30
<i>Les camps de jeunesse sont-ils sûrs ?</i>	31
Le code forestier wallon à réformer :	32
<i>Révolution verte en forêt wallonne</i>	32
Education permanente :	33
<i>Les trains sifflent et les dents grincent</i>	33

DU COTE DES ORGANISATIONS **35**

● Appel aux OJ !	36
<i>Le camp, une magnifique aventure</i>	36
<i>GCB : une fin de centenaire mémorable</i>	36
<i>FNP : Le Patro p'tit cirque en tournée</i>	37
<i>J/CSC : Tes droits – le guide pour la vie active</i>	37
<i>Des tatouos antiracisme au festival de Dour</i>	37
<i>ACMJ /Persoweb : concours de blogs !</i>	38
<i>Septembre, c'est la rentrée chez les Guides</i>	38
<i>J&S : Un festival extraordinaire</i>	38
● Revue de presse :	39
<i>Jobs étudiants : congédiés suite au mauvais temps</i>	39
<i>J/CSC au festival de Dour</i>	40
<i>Nouvelles têtes scout et guides</i>	41
<i>Jamborée anglais et lever de soleil planétaire</i>	41
<i>Les scouts sur les terres de leur ancêtre</i>	42
<i>Un lever de soleil très symbolique</i>	42
<i>Un hommage à Baden Powell</i>	43
<i>Jamboree du centenaire sur les terres de BP</i>	43
<i>Une soupe pour les ministres</i>	44

EPINGLES POUR VOUS **45**

● Les jeunes et leurs loisirs	47
Que font-ils de leur temps libre ?	47
« Il faut favoriser les loisirs actifs » (suite 1)	48
Comment vivent les moins de 16 ans	49
● Prix Cera 2007 : Des bénévoles de plus en plus indispensables	50
● Emploi Jeunes : Des stages dans la fonction publique	51
● Enseignement supérieur : Au sprint pour les étudiants modestes	52
● Enfance : Webcams interdites dans les crèches	53
● Le 127 bis est « inadapté »	54
● RTBF : Le verrou de la pub a sauté	55

CALENDRIER

Septembre 2007							Octobre 2007							Novembre 2007						
Lundi							1										lundi			
mardi							2										mardi			
mercredi							3										mercredi			
jeudi							4									1	jeudi			
vendredi							5									2	vendredi			
samedi						1	6									3	samedi			
Dimanche						2	7									4	dimanche			
lundi						3	8									5	lundi			
mardi						4	9									6	mardi			
mercredi						5	10									7	mercredi			
jeudi						6	11									8	jeudi			
vendredi						7	12									9	vendredi			
samedi						8	13									10	samedi			
dimanche						9	14									11	dimanche			
Lundi						10	15									12	lundi			
mardi						11	16									13	mardi			
mercredi						12	17									14	mercredi			
jeudi						13	18									15	jeudi			
vendredi						14	19									16	vendredi			
samedi						15	20									17	samedi			
dimanche						16	21									18	dimanche			
lundi						17	22									19	lundi			
mardi						18	23									20	mardi			
mercredi						19	24									21	mercredi			
jeudi						20	25									22	jeudi			
vendredi						21	26									23	vendredi			
samedi						22	27									24	samedi			
Dimanche						23	28									25	dimanche			
lundi						24	29									26	lundi			
mardi						25	30									27	mardi			
mercredi						26	31									28	mercredi			
jeudi						27										29	jeudi			
vendredi						28										30	vendredi			
Samedi						29											samedi			
Dimanche						30											Dimanche			

CJC EN MOUVEMENT

● Ministre de la jeunesse : la valse reprend	5
● Volontaires, passez votre « prise de sens »	6
● LPJ – CJC : Outil pédagogique « mon local... c'est ton local ! »	7
● Formations au labyrinthe des institutions	8
● Campagne CNCD 2007	9
● Le commerce équitable, qu'est-ce que c'est ?	10
● Infos à relayer	11
● Revue de presse :	12
<i>Dominique Collin, conseiller théologique</i>	12
<i>« Chrétien dans la cité d'aujourd'hui ? »</i>	12

MINISTRE DE LA JEUNESSE : LA VALSE REPREND

Sous la législature précédente, les jeunes de la Communauté française ont connu pas moins de trois ministres différents. Avec ses 15 organisations et mouvements de jeunesse représentant plus de 100 000 jeunes qui s'engagent, le Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC) a régulièrement déploré ces changements. La mise en place d'une politique de jeunesse ambitieuse a surtout connu l'instabilité. Aujourd'hui, un nouveau ministre de la Jeunesse va donner le rythme à la politique de jeunesse, puisse-t-il accélérer le tempo.

●● Début juillet, dans la suite des résultats des élections législatives, les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne ont connu un mouvement de chaises musicales ministérielles. Le secteur de la jeunesse est concerné par ces changements. Ci-contre vous pouvez lire l'intégrale du communiqué de presse du CJC qui a trouvé un écho dans le journal *la Meuse* du 23 juillet (voir revue de presse de la rubrique Politique de Jeunesse et de Vie associative).

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan triennal du Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC), coordination de 15 organisations de jeunesse, qui a pour thème l'engagement volontaire et bénévole.

Pour t'inscrire, rien de plus simple !
Avant le 15 septembre 2007, contacte
le CJC au 02/230 32 83 ou envoie tes
coordonnées par e-mail à cjc@cjc.be.

Les trois années Laanan ont été marquées par les Etats Généraux de la Culture, ancrant et réduisant la Jeunesse à une approche culturelle. Dans le même temps, les politiques de type sécuritaire prenaient de l'ampleur. Nous souhaitons réaffirmer la nécessité d'une politique de Jeunesse ambitieuse, volontariste et positive en Communauté Française. Une politique de l'engagement jeune citoyen.

Les Organisations de Jeunesse appellent de leurs vœux un Ministre qui investira réellement sur les capacités des jeunes à se mettre en projet pour d'autres jeunes. La formation de jeunes CRACS, citoyens, responsables, actifs, critiques et solidaires, attend du Ministre de la Jeunesse et du gouvernement de la Communauté Française un réel soutien.

En ce moment, des milliers de jeunes animateurs sont présents pour animer des dizaines de milliers d'enfants et jeunes.

- La formation d'animateurs doit être soutenue à hauteur de ses besoins.

En ce moment, des milliers de jeunes sont en camp sous tente, ils ont connu des difficultés énormes pour les obtenir.

- Le Centre de prêts de tentes et matériel doit redevenir un outil efficace au service de l'action associative jeune.

Aujourd'hui, les infrastructures de jeunesse souffrent alors que l'action d'éducation à la citoyenneté des jeunes mérite mieux.

Les compétences croisées de Marc Tarrabella et sa place dans les deux exécutifs permettent d'espérer un investissement global sur les politiques de jeunesse. Une politique de jeunesse transversale à l'échelle de la Communauté Française et de la Région Wallonne. Des actes forts qui traduisent les promesses de la Déclaration de Politique Communautaire qui sommeillent depuis 2004 et valorisent les jeunes qui s'engagent.

B.M.



•• VOLONTAIRES, PASSEZ VOTRE •• « PRISE DE SENS »

Notre équipe de chercheurs étudie actuellement l'épidémie du volontariat au sein des Organisations de Jeunesse (OJ). Dans quelle OJ es-tu engagé(e)? Pour quoi faire? Quelles motivations te poussent ? Que retires-tu de ton engagement? Tu as envie de partager tout ça avec d'autres jeunes volontaires de ton OJ et d'autres organisations?

Alors rejoins-nous du **1 au 5 octobre 2007** pour la «**Prise de sens**» qui aura lieu près de chez toi ! Au cours d'une soirée conviviale, rencontre d'autres jeunes qui, comme toi, sont pris du virus Volontariat, et présente leur ton action et ton

•• Organisation de Jeunesse.

Notre staff médical t'accueillera chaleureusement :

- à Namur le 1^{er} octobre
- à Louvain-la-Neuve le 2 octobre
- à Charleroi le 3 octobre
- à Bruxelles le 4 octobre
- à Liège le 5 octobre

A faire circuler sans modération avant le 15 septembre !
Grâce à toi, la recherche avance ! Merci !



LPJ-CJC : OUTIL PÉDAGOGIQUE « MON LOCAL... C'EST TON LOCAL »

En ce mois de septembre 2007, ne manquez pas la sortie de l'outil « Mon local... c'est ton local ! ». Ce poster est distribué dans les paroisses et, au sein des mouvements guide et patro, auprès des animateurs locaux mais aussi des cadres régionaux et nationaux.

« Prêter ou occuper un local, c'est construire une relation, entretenir des partenariats durables et trouver ensemble des solutions de gestion commune. Créer le contact et présenter son groupe, se répartir les tâches dans la gestion quotidienne du local, partager les lieux et s'organiser autour d'un calendrier commun, s'inviter à des activités « typiques » et construire des projets ensemble... »

L'affiche « Mon local... c'est ton local ! » s'adresse à toute personne, impliquée dans une Paroisse ou un Mouvement de jeunesse, qui souhaite s'investir dans une relation positive et constructive avec le propriétaire ou le locataire de son local. Elle propose aux « propriétaires » et aux « locataires » des pistes pour se rencontrer, se connaître, pour créer des liens et renforcer la communication entre Mouvement de jeunesse et Paroisse.

Depuis 2003, le CJC organise des rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé « LPJ-CJC » est constitué de représentants du Patro, des Guides et des sections régionales de la Liaison pastorale des jeunes.

L'affiche « Mon local... c'est ton local ! » est disponible sur simple demande au CJC au 02/230 32 83 ou par e-mail à cjc@cjc.be. Pour un conseil, une aide, un soutien, n'hésitez pas à faire appel au Service Pastoral des jeunes de votre diocèse ou aux responsables régionaux et nationaux des Fédérations Guides et Patro.

*Inscription par courriel auprès du secrétariat de l'ICC : info@icc-formation.be
Renseignements à communiquer lors de l'inscription : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone professionnel ou gsm, adresse courriel, OJ et fonction.*

Les éléments concrets présentés dans cet outil peuvent être rassemblés dans un document écrit. Une convention-type est disponible sur www.cjc.be dans la rubrique « Selon nous > Outils & Publications ». N'hésitez pas à la télécharger et à l'adapter en fonction de vos besoins.

M.B.

PROCHAINES FORMATIONS AU LABYRINTHE DES INSTITUTIONS

Organisée chaque année par le CJC, avec la collaboration de l'ICC, cette formation permet aux permanents et cadres des OJ de découvrir les institutions de la Belgique fédéralisée et leur fonctionnement.

Sont ainsi abordés les différents niveaux de pouvoir en Belgique et leurs compétences pour tout ce qui touche aux enfants et aux jeunes, le fonctionnement plus particulier de la Communauté française et au sein de celle-ci, le fonctionnement de ce qu'on appelle le secteur jeunesse.

●●● La formation se passe en trois parties qui visent à faire découvrir l'environnement institutionnel (Laby I), à outiller les participants à être acteur politique dans cet environnement (Laby II), et enfin, à être acteur gestionnaire efficace (Laby III).

Les dates des prochaines formations sont : Laby I : les 15 et 16 novembre 2007

Laby II : les 14 et 15 février 2008

Laby III : les 8 et 9 mai 2008.

CAMPAGNE CNCD 2007

Chaque année le CNCD organise la plus grande collecte de fonds de Belgique pour le financement de programmes de développement en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen Orient.

La campagne 11.11.11. de cette année prolongera celle de l'an dernier sur la **souveraineté alimentaire** et permettra dès lors d'interpeller le gouvernement et de sensibiliser le public et sur la situation du monde agricole.

50 MILLIONS DE PAYSANS DISPARAISSENT CHAQUE ANNÉE !

La situation alimentaire et agricole mondiale est traversée par un double paradoxe :

- Alors que la production agricole mondiale est supérieure aux besoins alimentaires de la planète, plus de 850 millions de personnes – près d'un humain sur sept – souffrent de malnutrition !
- Sur ces 850 millions, près de 600 millions – plus de 70 % – sont des agriculteurs !

Or, la faim et la malnutrition ne sont pas une fatalité. La malnutrition est d'abord un problème de pauvreté : la population concernée n'a pas suffisamment de revenus pour avoir accès à cette nourriture.

L'ALTERNATIVE DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

C'est pour promouvoir cette alternative, que le CNCD 11.11.11 et la Plate-forme souveraineté alimentaire mènent une campagne en Belgique francophone et germanophone, en partenariat avec le CRID (couple française des ONG de développement) et avec 11.11.11. Vlaanderen (couple flamande des ONG de développement).

La campagne sera présentée dans les différentes provinces entre les mois de septembre et novembre prochains.

M.P.

Le Centre national de coopération au développement est un organisme pluraliste qui rassemble une centaine d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations sociales francophones et germanophones. A travers ses actions, il vise l'établissement d'un monde où les pays, suffisamment financés, coopèrent entre eux pour garantir la paix et le respect des droits fondamentaux de chacun.

Dans le mouvement mondial de libéralisation des marchés agricoles, la petite ferme familiale (que ce soit au Nord ou au Sud) subsiste difficilement face à la concurrence de l'industrie agro alimentaire. Plus est, au Sud, sans subsides publics et sans protection des marchés locaux, les petits paysans se retrouvent concurrencés par des prix inférieurs à leurs coûts de production, ce qui aggrave leur exploitation d'autant plus que, souvent, les terres qu'ils cultivent ne leur appartiennent pas !

Elle consiste à garantir aux Etats et aux populations le droit de définir des politiques agricoles qui répondent de manière spécifique aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de chaque région du monde. Elle inclut le droit à l'alimentation et aux ressources de production alimentaire ainsi que le devoir de ne pas déstructurer les agricultures d'autres pays par des exportations à bas prix.

voir www.cncd.be

Les organisations actives dans le Commerce équitable les plus connues sont Max Havelaar, les Magasins du Monde-Oxfam, les magasins Fair Trade Original, Oxfam Fair Trade, Miel Maya, ...

LE COMMERCE ÉQUITABLE, QU'EST-CE QUE C'EST?

Le "Commerce équitable" s'efforce d'assurer un prix honnête pour leur travail et leur récolte aux petits producteurs de café, de bananes, de miel, de coton et de plein d'autres produits d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie.

Un prix honnête ne couvre pas simplement leurs frais mais leur offre aussi la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école, d'acheter de nouveaux outils, de payer des frais médicaux, de respecter les normes environnementales. Bref, il leur donne la possibilité de gagner un salaire qui leur permet de vivre dignement. Alors même qu'une telle existence n'est souvent qu'une utopie pour nombre de petits paysans du Sud.

Toutes sortes de produits sont issus du Commerce équitable. Il y en a pour chaque moment de la journée, du lever au coucher : au petit-déjeuner, pendant la pause de midi, pour le dîner, le goûter... Pas de problème ! S'habiller Commerce équitable ? Oui, c'est possible ! Et aussi faire des cadeaux...

Pour plus d'infos, visitez entre autres www.befair.be.

Cette année, la Semaine du Commerce équitable se déroule du 3 au 13 octobre. Elle est placée sous le signe de la musique !

Les produits Oxfam ou portant le label Max Havelaar sont désormais présents, en plus des Magasins du Monde, dans les rayons des supermarchés Delhaize, Carrefour, Match, Colruyt et Bioplanet.

LA SEMAINE ÉQUITABLE

Chaque année pendant une semaine cette campagne de promotion braque les projecteurs sur les produits du commerce équitable et encourage le public à donner sa préférence à ces produits. Car, en achetant ces produits honnêtes, chacun peut contribuer à améliorer les conditions de travail et de vie de millions de petits producteurs.

CHANTE POUR UN MONDE MEILLEUR AVEC TES AMIS ET DES CÉLÉBRITÉS

Déjà rêvé de chanter ou « jammer » avec une célébrité ? C'est le moment : si tu veux percer pour de vrai avec ton groupe ou ta chorale, saisis la chance que t'offrent les organisateurs de la Semaine du Commerce équitable !

Pour le texte et la musique, voir le clip karaoké, chanté par des célébrités, en ligne sur www.befair.be/Fairtradesong.

Liberté totale pour le choix du genre musical ! N'attendez pas trop vous lancer dans ce projet original : vos envois sont attendus pour le 15 septembre au plus tard.

Toute la campagne va battre au rythme d'une chanson, mais pas n'importe laquelle : la "chanson du commerce équitable". En fait, un titre bien connu du public qui sera retravaillé pour en faire un hymne joyeux à la gloire du commerce équitable et des avantages.

Qu'as-tu à faire ? Réunis tes amis, ton groupe, ta chorale... et composez ensemble votre propre version de la chanson du Commerce équitable, faites-en un petit clip sympa et postez-la sur le site www.befair.be/Fairtradesong.

M.P.

INFOS A RELAYER

CONCOURS D'AFFICHES

A l'occasion de l'année européenne de l'Egalité, la Commission européenne – Direction générale Justice, Liberté, Sécurité – organise un concours sur le thème « Tous contre la discrimination ». Le concours s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans. Par équipe de 4 jeunes (minimum) et un adulte responsable (professeur, animateur) ils créeront une affiche sur le thème de la lutte contre les discriminations. Une première sélection sera couronnée le 20 novembre 2007, journée internationale des droits de l'enfant, par une remise de prix au niveau national. Ensuite, un jury européen désignera les gagnants parmi tous les gagnants de chaque pays européen. Les gagnants seront reçu par la Commission européenne à Bruxelles. Ils découvriront la ville et les institutions européennes le temps d'un week-end et assisteront à une remise des prix européenne.

CLÉS POUR ... LE CONGÉ ÉDUCATION PAYÉ

Le congé éducation payé permet aux travailleurs salariés de s'absenter du travail pour suivre une formation, tout en conservant leur salaire. En 2006, il a concerné plus de 71 000 travailleurs engagés dans différents types d'études.

L'an dernier, et contre l'avis des syndicats qui estimaient la mesure en totale contradiction avec les objectifs de formation européens, fédéraux ou régionaux, le gouvernement a diminué le plafond maximum d'heures de congé éducation payé.

Le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation vient de publier une nouvelle brochure qui reprend toutes les modifications entrées en vigueur ces derniers mois : formations pour lesquelles le congé peut être accordée, durée, étalement, rémunération et formalités à remplir.

Régulièrement des organisations nous demandent de relayer leurs actions, offres de services, de formation ou leurs publications.

Inscriptions et renseignements :

www.eurojeune.eu

Contact : Laurie Verhaegen

Tél./Fax : 02/522.35.20

belgique@eurojeune.eu

Date limite pour l'envoi des affiches : mercredi 31 octobre 2007.

Elle peut être téléchargée sur www.meta.fgov.be dans le module Publications ou commandée gratuitement : publi@emploi.belgique.be Tél. 02/233.42.36

LE CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE se dotera d'un nouveau conseiller théologique à partir du 1^{er} septembre. C'est le P. Dominique Collin, op, qui assumera la fonction. Excellent choix au demeurant : formateur des jeunes frères dominicains à Froidmont (Rixensart), le nouveau conseiller théologique, qui est lui-même un jeune trentenaire, ne pratique pas la langue de bois et a une approche résolument moderne de l'Eglise. (C.L.)

« CHRÉTIEN DANS LA CITÉ D'AUJOURD'HUI ? »

VOIX OFF, N°175, JUIN 2007

Je m'appelle Brice. J'ai trente ans. Je suis secrétaire général du Conseil de la Jeunesse Catholique. C'est tout à la fois mon travail et un engagement de tous les instants.

Le CJC : un coupe-vent en gore-tex

Pour décrire le rôle du CJC, je le qualifierais de coupe-vent en gore-tex. Le coupe-vent figure notre rôle : représenter nos membres, 15 organisations de jeunesse en Communauté Française. Vous pouvez retrouver une présentation de celles-ci sur notre site internet www.cjc.be. Cet environnement institutionnel est marqué par des turbulences nombreuses sur les législations ou le financement. Le CJC joue alors un rôle de coupe-vent commun. S'il est en gore-tex, c'est parce qu'il permet aussi que chaque organisation puisse échanger également avec cet environnement institutionnel.

Un grand défi : la coordination des membres

Nos 15 Organisations de jeunesse membres cumulent les différences.

Jugeons-en sur les différents publics : jeunes issus des milieux populaires, jeunes handicapés mentaux, délégués de classes, jeunes militants syndicaux, sans parler des mouvements de jeunesse guides et patros...

Leurs lieux d'action sont tout aussi variés et leurs objets sociaux forment un kaléidoscope des enjeux qui touchent les jeunes aujourd'hui. Jouer un rôle de coordination n'est pas un mince défi.

Des options pour enraciner notre identité commune

Les Organisations de jeunesse du CJC ont en commun de mettre en œuvre une ouverture à tous. Nous faisons le choix de la solidarité, simplement, radicalement. Elles veulent valoriser l'engagement volontaire et bénévole. Elles défendent l'idée que la politique de jeunesse doit être une politique par et pour les jeunes, que les jeunes peuvent et doivent prendre des responsabilités. Pour susciter cela, nous voulons mettre en œuvre une éducation globale et permanente. Enfin, nous affirmons notre choix d'une recherche

Cela se traduit alors par des outils pédagogiques à destination des jeunes des associations et des campagnes d'action commune. Actuellement, nous mettons en œuvre un grand projet visant à encourager le volontariat jeune dans nos organisations.

Défendre ces organisations, d'où cela vient-il ? D'où cela me vient-il ?

Le point de départ se trouve au cœur de ces organisations. J'ai été animé pendant de nombreuses années dans un mouvement de jeunesse. J'y ai appris des valeurs qui ne m'étaient pas nécessairement naturelles, j'ai surtout appris à respecter l'autre dans toutes ses différences. L'ouverture à tous, ça s'apprend par l'ouverture.

Dans un second temps, comme animateur, comme formateur d'animateurs, comme responsable des formations et donc des formateurs, je me suis

engagé pour développer chez les animateurs leurs capacités éducatives. C'est ce chemin de la formation, de l'éducation par l'action qui m'a conduit dans les espaces où je suis aujourd'hui. Découvrir que ce modèle si riche pour les jeunes fait l'objet de stratégies pour le déformer, pour le réduire au profit d'autres types d'action avec les jeunes m'a mobilisé. Derrière nos mouvements, il y a un projet qui met le jeune en situation de responsabilités par rapport à autrui. Cette responsabilité est difficile à faire accepter aujourd'hui. Notre société est avare de confiance envers les jeunes. Pourtant, c'est certainement le meilleur chemin à leur proposer pour se construire et pour construire la société de demain.

Aujourd'hui, il me revient d'occuper cette place de Secrétaire Général du CJC dans la Cité, c'est-à-dire dans le monde d'aujourd'hui. Cette place, ma place interpelle et suscite des interpellations. Chacun des mots : secrétaire, général, Conseil, Jeunesse, Catholique est une opportunité pour un débat, une confrontation. Cela se passe parfois de manière dialogique, parfois aussi sur un mode plus conflictuel, voire agressif. J'essaie toujours d'entrer en relation avec celui qui est interpellé pour dépasser celle-ci, pour que nous nous comprenions un peu mieux, à tout le moins.

Brice MANY

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

● CJEF : en attente d'une rencontre avec l'informateur	13
<i>Deux avis : un sur le décret emploi, un sur le décret Centres de Jeunes</i>	14
<i>Volontariat : nouvelles de l'AG de la plate-forme</i>	14
<i>Le JEF se cherche un nouveau rédac'chef</i>	14
● La Commission Consultative des organisations de Jeunesse	15
<i>Avis positif pour Solidar'Cité</i>	15
<i>Transfert de la Commission Formation</i>	15
<i>Avancement des réformes : temps d'information</i>	16
● Négociation pour la réforme du décret OJ	17
<i>OJ – finalités, reconnaissance et catégories</i>	17
<i>Et les sous dans tout ça ?</i>	20
<i>Et le nouveau ministre ?</i>	20
● FESJO	21
<i>Le décret Emploi tourne au ralenti</i>	21
<i>Le Ca travaille des dynamiques internes</i>	21
● Soutien aux projets Jeunes	22
● Rapport annuel 2006 de l'OEJAJ	22
● Revue de presse :	24
<i>Chaises musicales à la Région wallonne et à la Communauté française :</i>	24
<i>Les deux nouveaux ministres</i>	24
<i>Pas touche aux sous des régions. Le gouvernement</i>	
<i>« Demotte 1^{er} » est installé et parle... du fédéral</i>	25
<i>Enseignement secondaire :</i>	26
<i>Arena fait la guerre aux « jours blancs »</i>	26
<i>Le CJEF critique le projet d'Arena</i>	27
<i>Musique dans le métro :</i>	28
<i>La STIB ne veut pas chasser les jeunes</i>	28
<i>La saison des camps :</i>	29
<i>La Région dégage 75000 euros pour soutenir les communes</i>	29
<i>Un label pour les camps</i>	30
<i>Les camps de jeunesse sont-ils sûrs ?</i>	31
<i>Le code forestier wallon à réformer :</i>	32
<i>Révolution verte en forêt wallonne</i>	32
<i>Education permanente :</i>	33
<i>Les trains sifflent et les dents grincent</i>	33

CJEF : EN ATTENTE D'UNE RENCONTRE AVEC L'INFORMATEUR

Le 21 juin, le CJEF tenait son assemblée plénière. C'était 11 jours après les élections, Didier Reynders (président du MR) était informateur.

Le Conseil de la jeunesse d'expression française a pour mission de promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent. Conseil consultatif en matière de politique de jeunesse, il donne, soit d'initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs ministres, des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse.

Le CJEF assure également le lien entre les organisations de jeunesse reconnues en Communauté française (80 OJ).

L'informateur mène, comme son nom l'indique, une mission d'information.

Concrètement, il rencontre selon des modalités qu'il choisit, les différents partis politiques mais aussi des acteurs de la société civile. Ceux-ci communiquent les projets qu'ils voudraient que le gouvernement mette en place.

Le volontariat francophone est rassemblé dans la plate-forme francophone du volontariat. Cette structure pluraliste veut faciliter, favoriser et encourager la pratique d'un volontariat de qualité. Le CJC en est membre.

Organe fédéral, créé par arrêté royal le 2 octobre 2002, le Conseil supérieur des volontaires est le porte-parole du million et demi des volontaires belges auprès des pouvoirs publics. Le CJEF sera représenté au Conseil supérieur des volontaires par Katty Mertens, de Volontariat d'Entraide et Amitié. Le CJC s'était aussi porté candidat au CSV et il y représentera ses OJ par l'entremise de Mathieu Brogniet, chargé de projet, coordinateur du plan triennal du CJC dont l'objet est justement la valorisation de l'engagement volontaire et bénévole.

Comme Conseil consultatif des jeunes d'expression française, le CJEF avait rédigé un memorandum et rencontré les différents partis avant les élections. Comme l'informateur organisait des tables-rondes, le CJEF attendait d'y être associé. C'est finalement ce qui s'est passé puisqu'une délégation a participé à une réunion consacrée, entre autres, à la jeunesse.

À cette occasion, les revendications phares du CJEF ont été réaffirmées. Citons, notamment, la création officielle d'un Conseil de la jeunesse belge qui associe les conseils des trois communautés linguistiques. Ce travail a été mené en association étroite avec le Conseil de la jeunesse flamand.

DEUX AVIS : UN SUR LE DÉCRET EMPLOI, UN SUR LE DÉCRET CENTRES DE JEUNES

Comme organe d'avis, le CJEF doit se positionner sur les textes de loi que le gouvernement veut faire adopter. Deux textes ont été présentés. Le texte du décret sur les centres de jeunes venait d'être finalisé au cabinet de la ministre. Il a été présenté. Cette présentation a souffert d'une erreur d'impression puisque le texte imprimé et distribué n'était pas celui de la version finale. Nous avons pointé également la difficulté à nous positionner sur un texte complexe, reçu en début de séance. Ce type de pratiques qui s'expliquent par les logiques de négociation est inacceptable si on veut des instances d'avis efficaces. L'assemblée du CJEF a néanmoins fait le choix de remettre un avis positif. Le texte proposé recueillant la satisfaction de tous ceux qui l'ont négocié au nom des centres de jeunes.

Le texte de l'arrêté d'application du décret emploi a été présenté par Brice. Ce dernier a pointé les exigences posées par les syndicats. Le texte final est un compromis qui rencontre leur volonté de voir les subsides affectés à leur destination (les salaires) et la volonté des employeurs, dont les OJ, de voir les contraintes administratives identiques à ce qu'elles étaient auparavant et sous la responsabilité de l'administration.

VOLONTARIAT : NOUVELLES DE L'AG DE LA PLATE-FORME

Solange de Volontariat d'Entraide et Amitié représente le CJEF à la plate-forme francophone du Volontariat. L'AG s'étant déroulée quelques jours avant, elle a pu apporter quelques informations. Ainsi, les arrêtés d'applications portant sur la loi relative aux droits des volontaires font encore l'objet de débat, sur les assurances notamment.

Le Conseil supérieur des volontaires (CSV) a été renouvelé, le CJEF y a obtenu un représentant.

Enfin, la plate-forme francophone du Volontariat va engager un permanent ce qui va permettre de déployer davantage ses actions.

LE JEF SE CHERCHE UN NOUVEAU RÉDAC'CHEF

L'AG du CJEF a pris acte du départ du rédacteur en chef de sa jeune revue, le JEF. Après deux numéros, un nouveau rédacteur en chef devra donc prendre les rênes de cette publication qui veut faire mieux connaître le rôle et l'action du CJEF.

B.M.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE (CCOJ)

Le 13 juin, la CCOJ s'est réunie une dernière fois avant l'été. Elle a traité une demande particulière, a décidé du transfert de la commission formation et évoqué les réformes en cours. La réforme du décret sur les Centres de jeunes a apporté un débat qui pourrait resurgir plus tard.

AVIS POSITIF POUR SOLIDAR'CITÉ

Tout d'abord, la commission a examiné la demande de reconnaissance comme groupement de « Solidar'Cité ». Cette association propose à des jeunes de vivre une année citoyenne. Derrière ce concept, le projet consiste à constituer des groupes de plus ou moins huit jeunes et de leur proposer un programme composé d'engagements dans des actions de type « chantier » et de temps de formation. L'action repose aussi sur la dynamique de ce groupe de huit jeunes qui doit croiser les objectifs de chacun et développer des objectifs communs au groupe. Solidar'Cité est née d'une AMO.

L'action de Solidar'Cité se situe sur Bruxelles quasi exclusivement. C'est la raison pour laquelle, la demande porte sur une reconnaissance comme groupement de jeunesse. À terme, Solidar'Cité souhaite être reconnu à la fois comme organisation de jeunesse et comme organisation de l'aide à la jeunesse.

La CCOJ avait confié à Brice (SG du CJC) la mission de rencontrer l'association et de faire un rapport. Ce rapport était favorable. Après avoir entendu le directeur de Solidar'Cité, la CCOJ a délibéré et remis un avis positif.

TRANSFERT DE LA COMMISSION FORMATION

La Commission formation du CJEF est une commission importante. La formation est un élément-clé de la vie d'une organisation de jeunesse. Celle-ci est reconnue par différents textes de loi.

Cette reconnaissance suppose que les organisations de Jeunesse aient une interface avec la Communauté française, pour relayer leurs réalités et faire en sorte qu'elles soient prises en compte. Jusqu'ici, ce rôle d'interface était joué par la Commission formation du CJEF au sein de laquelle on retrouve des responsables « Formation » de différentes OJ.

Le lien entre la Commission formation et le CJEF était historique. Depuis la création de la CCOJ, la Commission formation a débattu et considéré que sa place se situait davantage dans le cadre de la CCOJ que dans le cadre du CJEF.

Après débat dans les deux instances d'avis, la décision unanime a été de transférer la commission formation vers la CCOJ. Elle continuera donc son action mais avec un nouveau chapeau.

Au niveau du CJEF, l'intention exprimée est de créer une nouvelle commission formation qui traiterait des questions de formation liées au monde de l'enseignement.

La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

Les AMO (pour Accueil en milieu ouvert) sont des structures d'accueil des jeunes reconnues dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Elles proposent une aide préventive à la demande du jeune ou de sa famille. Elles agissent avec le jeune, dans son environnement social. Elles ne travaillent pas sous mandat, c'est-à-dire à la demande du juge de la jeunesse, mais à la demande du jeune ou de ses proches.

La formation fait l'objet d'une circulaire ministérielle sur la formation des cadres socio-culturels. Cette circulaire organise le subventionnement des formations d'animateurs de base et des cadres socio-culturels. La formation est aussi reconnue à travers d'autres décrets : décret sur les centres de vacances, sur les écoles de devoirs, entre autres.

Ainsi, parmi les OJ du CJC, sont présents France des Patros, Bérengère des Guides et Sam de Jeunesse et Santé.

La CCOJ traite les questions dites sectorielles de la politique de jeunesse, c'est-à-dire les questions qui concernent directement les organisations de jeunesse. Le CJEF traite les questions de politique qui concernent les jeunes (emploi, logement, mobilité, etc.).

AVANCEMENT DES RÉFORMES : TEMPS D'INFORMATION

La CCOJ a été informée de l'évolution des réformes sur :

- le décret OJ,
- le CJEF,
- le décret Centres de jeunes.

Les deux premiers points sont explicités dans ce numéro de Correspondance. En ce qui concerne le troisième, il faut souligner que la réforme est motivée par le fait que le décret permettait de reconnaître des centres de jeunes sans nécessairement les financer (quand la Communauté française ne s'en donne pas les moyens). Le premier objectif de la réforme est donc de reconnaître des centres quand le budget pour leur financement est disponible. La réforme prévoit aussi la suppression de certaines mesures qui sont intégrées dans un autre texte, la circulaire sur les politiques programmatiques. Ce point a amené un débat. En effet, le déplacement du financement du décret « centres de jeunes » vers la circulaire sur les politiques programmatiques change la donne. Les OJ sont concernées par les politiques programmatiques, le budget de cette circulaire est donc commun aux deux secteurs. Nous avons donc souligné le fait que cette réorientation des politiques et des moyens ne pouvait constituer un financement du secteur des centres de jeunes uniquement.

Un autre point a également fait débat, la création d'un comité de certification de l'information au niveau du secteur des centres de jeunes. Cette proposition a été avancée par la ministre de la Jeunesse dans les réformes des décrets OJ et CJ. Si les Centres de jeunes l'ont acceptée, les Organisations de jeunesse sont loin d'avoir marqué leur accord. Au niveau du CJC, l'idée de créer un comité de certification de l'information nous paraît mauvaise. Il faut développer l'esprit critique des jeunes par rapport à l'information et non, comme proposé, apporter une certification a priori sur des informations. De plus, l'information dépend toujours de celui qui la produit ou qui l'émet, aucune information n'est parfaitement neutre et il est essentiel de former les jeunes à cette question du décodage de l'information.

B.M.

NÉGOCIATION POUR LA RÉFORME DU DÉCRET OJ

Vous le savez tous, depuis février 2007, le secteur négocie notre nouveau décret avec le cabinet de notre « regrettée » ministre Fadila Laanan et ce n'est pas une mince affaire ! Pour tout savoir sur les arcanes de cette négociation, suivez le guide — de près — pour une visite en profondeur et sans tabou mais accessible à tout public...

Le programme de cette négociation était divisé en trois phases. La **première**, pour parler des finalités des OJ, de leurs objectifs, des catégories qui définissent les différents types d'OJ et de l'évaluation. La **deuxième** pour discuter des moyens financiers accordés au secteur et de leur répartition entre OJ. La **troisième** afin d'examiner la proposition de texte du décret qui ressortira des deux premières phases.

Après une longue négociation pour la phase 1 et un court passage en revue pour la phase 2, nous devrions entrer dans la phase 3 à la rentrée, si le changement de ministre ne chamboule pas l'agenda, mais ça on en parlera plus tard.

OJ – FINALITÉS, RECONNAISSANCE ET CATÉGORIES

Voyons ce qui ressort de la phase 1 de la négociation au cours de laquelle on a discuté du préambule et des quatre premiers articles du décret.

Le **premier article** traite de la finalité des OJ, c'est-à-dire les grands principes directeurs qui les caractérisent. On y parle de CRACS, d'éducation permanente, de démarche collective se basant sur l'expérience de vie et de références à mettre en pratique comme l'égalité, la justice, la démocratie, la solidarité, la mixité sociale, l'émancipation, la diversité, la responsabilité, ...

Toutes ces définitions sont très belles et il semble évident qu'elles doivent figurer dans le décret lorsqu'on parle de nos objectifs de base. Cependant, cela ne doit pas nous faire oublier les zones plus marécageuses qui se trouvent encore dans le texte proposé par le cabinet.

Le **deuxième article** reprend les critères généraux de reconnaissance des OJ par la Communauté française. On y retrouve des obligations connues (être une asbl ayant son siège en Communauté française et disposant d'un local, d'un téléphone, d'un compte bancaire, d'un site internet, d'une assurance en responsabilité civile pour elle et ses membres, d'une comptabilité en partie double, mener des actions dans 3 des 6 zones d'application du décret ou accepter la vérification des comptes et le respect des critères du décret). Rien de bien grave dans tout cela, mais quand même...

Le décret organisant la reconnaissance et le subventionnement des organisations de jeunesse date du 20 juin 1980. Son volet financier n'a jamais été entièrement appliqué (nous sommes à environ 80% de ce qui devrait nous être donné). En 2004, ce décret a été modifié afin de revaloriser le secteur grâce aux subsides PACA et afin de créer la CCOJ (Commission consultative des organisations de jeunesse). En 2006, la ministre de la Jeunesse a lancé une évaluation de ce décret dans le but d'élaborer un nouveau décret concernant les OJ.

Ainsi ce premier article dit que la Communauté française subventionnera les OJ dans la limite des crédits disponibles, ce qui prépare déjà le terrain à la possibilité que le volet financier du nouveau décret ne soit pas non plus appliqué dans son entièreté. On peut aussi remarquer que même si le décret parle d'éducation permanente, il place les OJ « dans le champ de la politique culturelle jeunesse » (article 1, paragraphe 1 du texte de décret proposé par le cabinet) et non plus dans la politique de jeunesse dont parlait l'ancien décret, ce qui montre que la ministre essaye de nous cantonner dans une dimension culturelle qui est présente dans les OJ mais ne peut en aucun cas résumer leur action.

Le paragraphe sur la participation des jeunes à l'ensemble des dimensions d'action de leur OJ prévoit la disparition du quota de $\frac{2}{3}$ de moins de 30 ans dans les CA des OJ ce qui égratigne le principe de l'action de l'OJ **pour** les jeunes réfléchi et décidée **par** les jeunes.

De plus, la logique de l'article 2 du projet de décret est différente de celle défendue par le secteur. Le cabinet voudrait que les modes d'actions définis soient un ensemble de possibilités d'activités que peuvent mettre en place les OJ et qui donneront lieu à un subventionnement en fonction de ce qui sera fait. De son côté, le secteur pense que ces modes d'action doivent être un tronc commun à toutes les OJ qui fonde une identité commune au secteur, créée par la mise en pratiques de modes d'action particuliers.

Cet article contient également des dispositions concernant la remise d'un plan quadriennal par chaque OJ, sorte de projet de développement et de stratégie afin de parvenir à des objectifs librement définis. Celui-ci serait évalué à la fin de chaque période selon des critères fixés par l'OJ et dans le but de pouvoir prouver sa capacité à concevoir un tel projet et à penser l'évolution de son OJ.

On y trouve aussi les conditions du contrôle et de l'évaluation par l'administration. Ce passage est potentiellement dangereux pour les OJ car le décret prévoit une internalisation de l'évaluation au sein de l'OJ. Celle-ci devrait remettre au pouvoir subsidiant ses comptes et surtout son rapport annuel tel que présenté à son AG. Cela pourrait entraîner que les actions de l'OJ se conforment à ce qui est prévu par le décret, puisqu'on présente le même rapport en externe et en interne, et limiter la liberté d'action de l'organisation.

Puis vient l'**article 3** qui définit les catégories d'OJ. Les définitions sont beaucoup plus élaborées que dans le précédent décret. Il y a désormais quatre catégories d'OJ :

- **Les mouvements de jeunesse généralistes** qui sont la nouvelle version des mouvements de jeunesse de l'ancien décret. Peu de changement pour cette catégorie qui doit toujours compter un minimum de 35 groupes locaux répartis dans au moins 3 zones d'application du décret. Seul le nombre minimal de membres devrait changer, 2000 au lieu de 1500 antérieurement.
- **Les mouvements de jeunesse spécialisés** sont une nouvelle appellation pour les anciens mouvements spécialisés. Leur définition a été quelque peu changée on parle désormais d'OJ dont l'action se centre sur l'interpellation

ou le questionnement de la société et non plus d'OJ s'adressant à un public particulier. Les critères de reconnaissance ne changent pas : au minimum 1 000 membres dans 20 sections dans 3 zones, on y ajouterait seulement un minimum de 10 demi-jours d'actions par zone.

- **Les associations de jeunesse** prennent la place des services jeunesse décrits dans l'ancien décret. Les critères de reconnaissance changent et seront un minimum 50 demi-jours d'action dans au moins 3 zones (et au moins 10 demi-jours par zone) et la justification d'au moins un mode d'action parmi : l'animation, l'information, le développement d'échanges internationaux, le développement de l'expression, la sensibilisations aux enjeux de société, et la formation des jeunes impliqués dans les OJ.
- **Les associations fédératives** regroupent plus ou moins les anciennes confédérations et coordinations d'OJ. Elles se subdivisent en deux types : les fédérations d'OJ et les réseaux d'associations. Les fédérations auront des missions de soutien, de représentation dans les lieux officiels et de mise en commun de projets et de ressources au bénéfice d'au moins huit OJ membres. Les réseaux auront des missions de soutien, d'accompagnement, de coordination, de mise en place et diffusion d'actions et de réflexions communes à des structures associatives qui seront soit au minimum six OJ, soit trois OJ au minimum et d'autres organisations reconnues par d'autres décrets de la Communauté française, soit des centres de jeunes.

On voit également réapparaître la disposition concernant la participation des jeunes aux organes de décision de leur OJ mais les quotas diffèrent en fonction des catégories. Un mouvement de jeunesse et un mouvement de jeunesse thématique devront intégrer $\frac{2}{3}$ de moins de 30 ans alors qu'une association ne devra en compter que 50% et une association fédérative ne sera plus liée par cette contrainte.

L'article 4 du décret concerne les initiatives jeunes. Cette nouvelle catégorie d'OJ reprend l'esprit de l'ancienne catégorie des groupements de jeunesse tout en étant plus restrictive. On vise à soutenir des associations qui ont les mêmes objectifs que les OJ mais ne rentrent pas dans les critères de reconnaissance de celles-ci. Cependant, ces initiatives jeunes ne bénéficieront pas d'un agrément mais d'une convention de deux ans renouvelable une fois afin de leur permettre de se développer pour rentrer dans les critères de reconnaissance du décret. On veut soutenir des associations qui travaillent de nouveaux enjeux ou pratiques « jeunesse » et ainsi créer un sas d'entrée (non obligatoire) aux nouvelles OJ.

On remarquera le manque de logique de cette catégorie qui risque de contenir des organisations qui sont très différentes des autres OJ.

Une des pistes évoquées consiste à pondérer la subvention suivant la catégorie à laquelle appartient l'OJ, le volume d'activité qu'elle produit et le nombre de jeunes touchés.

ET LES SOUS DANS TOUT ÇA ?

La phase 2 du décret, la phase financière, n'a pas été longuement discutée. Cependant les enjeux importants sont déjà bien connus.

Le cabinet souhaite qu'on simplifie le rapport aux subventions. Une subvention forfaitaire par OJ remplacerait la subvention en fonction des dépenses admises. Cela nécessite moins de personnel pour contrôler l'utilisation des subventions. En contrepartie les OJ accepteraient un contrôle de leur plan quadriennal et la remise à leur AG (dont nous avons déjà évoqué les dangers).

Le forfait n'est pas une mauvaise solution en soi, mais il faut voir sur quelle base il serait calculé et attribué. Pour l'instant, les solutions proposées par le cabinet sont inacceptables pour l'ensemble du secteur.

À la demande du secteur, le soutien financier à l'action décentralisée des mouvements de jeunesse a été évoqué lors des négociations mais sans arriver à un accord car le cabinet ne souhaite subventionner que l'action qui rentrerait dans les objectifs qu'il fixe.

Quant à la ministre, elle entend mettre des moyens supplémentaires à destination des centres d'information. C'est une proposition intéressante à partir du moment où on ne prend pas à certains pour donner à d'autres.

ET LE NOUVEAU MINISTRE ?

Marc Tarabella (PS) est notre nouveau ministre depuis le 20 juillet dernier. Il a pour compétences les matières de jeunesse en Communauté française (anciennement à la ministre Laanan) et la formation en Région wallonne (anciennement à la ministre-présidente Arena). C'est peut-être une bonne chose pour notre secteur car cela pourrait permettre de créer plus de synergie en matière de formation des animateurs. Avant d'occuper cette place, il était député européen et bourgmestre d'Anthisnes (province de Liège). On ne sait pas encore bien quel genre de ministre il sera car c'est sa première expérience ministérielle et on ne sait pas grand chose de ses méthodes et intérêts. Cependant, on peut déjà dessiner quelques scénarios possibles. Il peut rester dans la même lignée que notre ancienne ministre ou travailler différemment. Dans ce cas-là, la donne de la négociation sera changée et prendra une autre direction qui peut aller de la présentation d'un texte orienté autrement à une reprise au départ, selon l'ampleur des différences qui apparaîtront entre ancienne et nouveau ministre.

D.V.

FESOJ

Le 2 juillet, le CA de la FESOJ a eu plus que d'habitude l'occasion d'avancer sur des dynamiques internes. Il est vrai que l'actualité sur l'emploi était tantôt au blocage, tantôt à l'annulation des réunions.

LE DÉCRET EMPLOI TOURNE AU RALENTI

Le décret Emploi doit être réformé. Cette réforme est très importante car le financement de l'emploi constitue une part importante du financement des organisations de jeunesse. Plus encore, cette réforme est négociée avec les syndicats et est liée aussi aux salaires que recevront les travailleurs des OJ. Elle est donc doublement importante. Cette réforme suscite pas mal d'inquiétudes parmi les organisations de jeunesse et les centres de jeunes. Les différents projets de réforme nous paraissent apporter moins de financement que le décret actuel. La FESOJ suit donc ce dossier de très près. Ce 2 juillet, le CA n'a pourtant pas creusé la question très loin. Les réunions programmées par le cabinet ont été annulées et il n'y avait donc aucune nouvelle information. En outre, alors que la CCT 2007 qui devait fixer les barèmes minimaux pour les salaires aurait dû être signée le 25 juin, cela n'a pas été le cas.

LE CA TRAVAILLE DES DYNAMIQUES INTERNES

L'essentiel de la réunion du CA a donc été consacré à des aspects de gestion interne à la fédération. Citons pêle-mêle : la fin des périodes d'essai des deux travailleurs récemment engagés, une nouvelle demande d'affiliation, la participation à un groupe de travail de la CESSOC consacré aux fins de carrière, le calcul des cotisations pour les fédérations de centres de jeunes ou la possibilité pour les plus gros affiliés d'avoir deux personnes présentes aux réunions de CA pour faciliter la transmission d'informations à l'intérieur de leurs structures.

Ce dernier point sera travaillé par un groupe de travail qui pèsera les avantages et inconvénients de la proposition et formulera une proposition au CA.

B.M.

Structure fédérative regroupant les organisations de jeunesse, les fédérations de centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des employeurs des secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Chaque année, les syndicats et les employeurs se mettent d'accord sur une CCT (convention collective de travail). Ce texte traduit l'accord négocié et porte essentiellement sur le pourcentage minimal d'application des barèmes. Ainsi, sur base d'une grille à 100%, les barèmes sont passés successivement de 75% (en 2003), à 80% (en 2005), puis 83% (en 2006). Pour 2007, on évoquait 86,25% mais tant que l'accord n'est pas trouvé, nous restons dans le flou. Un désaccord entre employeurs et syndicats a tourné au blocage.

Fin 2006, nous vous annonçons l'intention de la ministre de la Jeunesse, Fadila Laanan, de regrouper différents programmes de subventions (tels que les subventions extraordinaires aux OJ, les subsides ponctuels relevant des programmes « été jeunes », « quartier libre », etc. dans une seule circulaire. Appelée d'abord « circulaire relative aux politiques programmatiques », elle est entrée en application, depuis le 1^{er} juillet, sous sa dénomination définitive de **circulaire pour une politique de soutien aux projets jeunes en Communauté française**.

Vous pouvez télécharger la circulaire sur le site <http://www.cfwb.be/jeunesse/subvtn/extraor.htm>

Les missions de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ont été redéfinies dans le décret du 12 mai 2004. Épinglons parmi celles-ci, l'inventaire permanent des politiques et données sociales, des institutions et associations compétentes dans les matières de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, l'élaboration des indicateurs en lien avec les données sociales et l'émission des avis sur toute question relative aux matières qu'il traite.

Pour celles et ceux qui en souhaitent savoir plus, les travaux et productions de l'Observatoire sont accessibles dans leur intégralité en ligne sur le site www.oejaj.cfwb.be

•• SOUTIEN AUX PROJETS JEUNES

La nouvelle circulaire pour une politique de soutien aux projets jeunes répond à six objectifs ou programmes :

1. Coopérations Jeunes (et Coopérations Jeunes en été).
2. Expressions Jeunes.
3. Créations Jeunes.
4. Diffusion Jeunes.
5. Envol.
6. Innovations dans les associations.

Le comité de sélection pour les objectifs 3, 4 et 5 se réunira le **25 octobre** prochain. Pour les dossiers introduits dans les objectifs 1, 2 et 6, la date sera celle du **26 octobre**.

Afin de permettre un meilleur suivi de votre dossier, nous vous invitons à en adresser une copie au CJC qui les transmet à Laurent Jauniaux de la FNP. En effet, Laurent siège dans le groupe de travail de la CCOJ assurant le suivi de ces dossiers.

•• RAPPORT ANNUEL 2006 DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE - OEJAJ

Le rapport présente de manière succincte les activités résultant des missions de l'OEJAJ dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Cette année, le rapport est complété le « Mémento de l'Enfance et de la Jeunesse en

••• Communauté Française 2006. »

Dans le secteur qui nous concerne directement, celui des organisations de jeunesse, l'Observatoire, en concertation avec le Service Jeunesse, l'Inspection de la Culture et la Commission consultative des organisations de jeunesse, a organisé l'évaluation du décret du 20 juin 1980 relatif aux organisations de jeunesse.

Ce processus s'est déroulé d'avril à novembre 2006. Cinq panels distincts et complémentaires se composant d'une quinzaine de membres issus des OJ, de l'Inspection et de l'Administration se sont réunis et ont traité respectivement :

- des finalités et objectifs poursuivis par les OJ (panel 1)
- des publics et les pratiques d'Education permanente dans les OJ (panel 2)
- des critères et modalités de reconnaissance des OJ (panel 3)
- du subventionnement des OJ (panel 4)
- de l'évaluation et du contrôle (panel 5).

Les aspects les plus significatifs de cette production collective ont fait l'objet d'un rapport qui donne un éclairage certain pour la négociation d'un nouveau décret.

L'équipe d'animation des panels a émis quelques considérations sur les conditions de réussite du processus d'évaluation et de rédaction d'un nouveau décret et sur la place du secteur des OJ au sein des politiques de Jeunesse :

Elle recommande que durant une période transitoire, le scénario soit inclusif tant en ce qui concerne les reconnaissances que le financement des OJ. A charge pour chacune de s'adapter aux exigences les plus discriminantes qui pourront être définies par le nouveau décret.

M.P.

La synthèse des travaux – constats et recommandations, est disponible sur www.oejaj.cfwb.be/article.php?id_article=222

LE SOIR 20-22/07/07

Les deux nouveaux ministres

Marc Tarabella

44 ans. Ministre wallon de la Formation. Ministre francophone de la Jeunesse et de l'Ens. de promotion sociale



PHOTO PIERRE-YVES THIENPONT.

Député européen, bourgmestre d'Anthisnes et né à Ougrée. Liégeois bon teint, fils d'émigré (son père, toscan, ouvrier carrier, est venu s'installer à Anthisnes) et fier de ses origines – son site s'ouvre sur une citation d'Antonio Gramsci : « Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va. » Il grandit dans le monde de l'agriculture et en milieu rural, étudie la sociologie à l'ULg et découvre alors la politique (Mouvement des étudiants socialistes). Fin des années 80, passe par le cabinet de Guy Coëme, puis celui de Bernard Anselme. De 1990 à 2004, travaille à la CGER – « J'y ai notamment mesuré toute l'utilité du combat syndical ». Devient eurodéputé en 2004, en remplacement de Michel Daerden, redevenu ministre. Bourgmestre d'Anthisnes depuis 1995, il est marié et papa de deux enfants.

Paul Magnette

36 ans. Ministre wallon de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances



PHOTO PIERRE-YVES THIENPONT.

Carolo (de Marcinelle), professeur de sciences politiques et ex-directeur de la section politique de l'institut d'études européennes à l'ULB. Spécialisé en histoire de la pensée politique à l'Université de Cambridge, doctorant boursier du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS), il a enseigné à Paris, Bordeaux, Pise, Florence et Lausanne. Affilié au PS depuis longtemps, désigné en juin (pour deux ans) délégué du Bureau socialiste à Charleroi pour y dénouer la crise politique, c'est lui qui fait installer le nouveau collège (avec le CDH Viseur comme bourgmestre). Considéré comme l'un des meilleurs spécialistes francophones de l'Europe, il est père de trois enfants et auteur (ou co-auteur) d'une foule d'ouvrages (*Le souverain apprivoisé, La citoyenneté, Le régime politique de l'Union européenne...*).

WALLONIE RUDY DEMOTTE

Pas touche aux sous

Le gouvernement "Demotte 1^{er}" est installé

Rudy Demotte a prêté serment devant le parlement wallon puis devant le Roi. Il est ensuite revenu à Namur pour son premier débat devant le Parlement wallon. Un débat très... fédéral.

Le nouveau ministre-président wallon, Rudy Demotte, a prêté serment vendredi devant le parlement wallon à Namur, en compagnie des nouveaux ministres Marc Tarabella et Paul Magnette. Il s'est ensuite rendu à Bruxelles pour prêter serment devant le Roi avant de revenir à Namur pour le débat parlementaire et le vote de confiance qu'il a obtenu majoritairement contre opposition.

On a d'ailleurs surtout parlé... gouvernement fédéral. "La Wallonie n'est demandeuse d'aucune réforme institutionnelle", a dit Demotte. "Nous refuserons toute diminution des dotations des Régions ou toute remise en cause du financement fédéral qui mettrait en péril nos politiques."

Le chef de groupe MR, Serge Kubla, a mis en garde contre l'utilisation par le PS du gouvernement wallon comme une arme d'opposition. "Ce que je

vous demande, c'est de vous occuper des dossiers prioritaires de la Wallonie et de ne pas faire de cette instance un instrument d'opposition à un gouvernement qui ne vous convient pas", a-t-il lancé. "Loyauté et vigilance seront les maîtres mots de l'exécutif régional à l'égard du pouvoir fédéral", a conclu Demotte qui a par ailleurs reçu le soutien d'Yves Leterme dans un hommage appuyé: "Je me réjouis notamment du fait que le nouveau chef de file wallon parle le néerlandais et connaisse assez bien la Flandre. Tous les hommes politiques qui assurent des responsabilités dans

ce pays devraient être bilingues." Et peut-être connaître la Brabançonne...

Le remaniement des gouvernements wallon n'a pas eu l'heur de réjouir Richard Fournaux (Dinant). "Une fois de plus Namur est oubliée" dit-il. Les Ecolos pointent, quant à eux, la détresse des femmes membres de ces Gouvernements...

Quant au "Conseil de la jeunesse catholique", il dit son espoir de voir le nouveau ministre de la Jeunesse (Marc Tarabella) donner le rythme à la politique de la jeunesse qui a connu l'instabilité sous trois ministres différents au cours de la législature précédente. ■

Arena fait la guerre aux "jours blancs"

- Un rapport montre une grande disparité dans la gestion de la fin de l'année scolaire.
- La ministre de l'Enseignement veut harmoniser la situation et étendre les bonnes pratiques.
- Elle impose dès lors des fourchettes pour l'organisation des sessions d'examens.

Si les profs avaient une semaine et demie de cours en plus, ils ne devraient pas galoper pendant les deux dernières semaines pour voir toute la matière". C'est Marie Arena (PS) qui parle ainsi. Très attachée à l'optimisation du temps scolaire, la ministre de l'Enseignement a pondu un avant-projet de décret, adopté vendredi en 1^{re} lecture au gouvernement, visant à "délimiter plus clairement la période durant laquelle s'organisent les examens", et donc aussi les évaluations (conseil de classe, recours, ...) dans les écoles secondaires, hors enseignement de qualification.

De bonnes pratiques

À l'origine de ce décret, une étude de l'Inspection, portant sur 55 écoles, de tous réseaux et tailles, lors de la session de juin dernier. Ce rapport est pour le moins contrasté.

Dans le 1^{er} degré, les examens ont débuté, selon les écoles, entre le 1^{er} et le 18 juin, pour se finir entre le 13 et le 22 juin. Dans les 2^e et 3^e degrés, même topo. Début des examens : entre le 1^{er} et le 18. Fin : entre le 12 et le 22. Certains élèves avaient fini leurs examens avant même que d'autres ne les entament.

Pour les conseils de classe, des écoles nécessitent jusqu'à 13 jours, tandis que d'autres le font en seulement deux. Marie Arena note que 34 écoles utilisent 6 jours ou moins pour les conseils de classe. De même, pour les recours, cela va de 1 à 5 jours, avec

une majorité en 2 jours.

Quelle est la conclusion de la ministre ? À partir d'une même règle – le décret de 1998 permet une suspension des cours de 15 jours par an dans le 1^{er} degré et de 27 jours par an dans les 2^e et 3^e degrés –, une multitude de situations. Mais il existe des bonnes pratiques. Étendons-les à toutes les écoles.

Son texte prévoit dès lors deux fourchettes pour l'organisation des examens. Dans le 1^{er} degré, les examens pourront, au plus tôt, débuter le 15^e jour (calendrier) et se terminer le 8^e jour qui précède la fin de l'année scolaire (c'est-à-dire le 30 juin). Dans les 2^e et 3^e degrés, la fourchette se situe entre les 22^e (début) et 10^e (fin) jours avant les vacances. En juin dernier, cela aurait donc donné, au plus tôt : début des examens le 15 juin et fin le 22 juin pour les 1^{er} et 2^e années, début le 8 et fin le 20, de la 3^e à la 6^e secondaire.

En outre, si le projet autorise de 6 à 10 jours pour les examens à Noël, en janvier ou à Pâques, les cours devront reprendre dès le lendemain des examens. Et si l'école organise des examens de passage en septembre, ils de-

ront se tenir dans les 3 premiers jours du mois (sauf week-end).

Marie Arena rappelle également que, durant les "jours blancs", ou plutôt les "périodes d'évaluation", comme elle préfère les appeler, les écoles sont tenues d'accueillir les élèves, si les parents le souhaitent. Comment ? C'est une autre histoire. Mais le décret prévoit que, dès le 30 octobre, les chefs d'établissement communiquent le planning de l'année au conseil de participation de l'école – afin que les parents puissent éventuellement faire des suggestions d'activités pour la fin de l'année – et à l'inspection – afin d'organiser le contrôle. Des sanctions ? En cas de non-respect des règles, les écoles seront privées de 5 pc de leur subvention.

Voilà un projet qui semble taillé sur mesure pour les parents. "Nous sommes très heureux, confirme Hakim Hedia, pour l'enseignement officiel. Avec les parents du libre, nous avons été associés aux discussions. C'est une harmonisation importante pour ceux qui ont des enfants dans plusieurs écoles et cela permet d'augmenter le nombre de jours d'enseignement".

L'avant-projet de décret doit désormais passer le cap de la concertation, notamment avec les représentants des enseignants (ce n'est pas gagné, lire ci-dessous) et de la discussion au Parlement, fin août, pour pouvoir entrer en vigueur – c'est le souhait de M^{me} Arena – dès l'année 2007-2008.

Laurent Gérard

3 QUESTIONS À ANDRÉ COBBAERT

Président de la Fédération des associations des directeurs de l'enseignement secondaire catholique

Comment jugez-vous l'avant-projet de décret ?

C'est une mauvaise réponse donnée à une bonne question. La bonne question, c'est "comment occuper intelligemment les élèves en fin d'année ?". La ministre répond à côté. Si on organisait des activités pour les élèves, on n'aurait pas besoin d'un tel texte. Pourquoi ne pas plutôt demander aux centres Adept de commencer les stages le 20 juin, par exemple ? M^{me} Arena ne fait qu'ajouter une réglementation. Elle va supprimer une partie de la liberté laissée aux écoles, et c'est d'autant plus catastrophique pour les écoles qui ont beaucoup d'élèves en difficulté, qui ont besoin de beaucoup de temps pour évaluer ces élèves. La qualité de l'évaluation et la communication des résultats aux élèves et aux parents nécessitent le plus grand soin, et donc un travail correct, en équipe. Or, le décret supprime la place pour le conseil de classe durant l'année. Si on veut le faire à Noël, on devra le faire après quatre heures.

Mais en juin, il semble que de nombreuses écoles parviennent à respecter les délais impartis.

En juin, nous avons peu de temps. Dans mon école, à Watermael-Boitsfort, j'ai 300 élèves au 1^{er} degré. Comment dois-je faire pour être présent à chaque conseil de classe ? Et les enseignants ? Je ne crois pas qu'élèves et parents vont y trouver leur compte.

Certaines écoles abusent, tout de même.

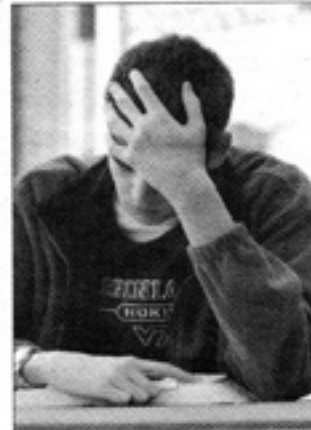
Oui, mais ce n'est pas la majorité. Beaucoup d'écoles qui font déjà bien les choses trouvent cela injuste. Pour moi, les conseils de classe sont plus importants que les examens. Si je pouvais choisir, je supprimerais certains examens – en organisant des évaluations en cours d'années – pour donner plus de temps aux conseils de classe, qui donnent du poids aux épreuves. C'est cela, le beau boulot : évaluer l'élève collégialement et globalement, faire la synthèse. Ce décret n'apporte rien. Il n'a pas de souffle. C'est juste une réglementation de plus, qui devrait figurer dans une simple circulaire. Et c'est un manque de reconnaissance du travail des enseignants à un moment clé de la vie d'un élève. Je pense qu'ils vont se sentir blessés. (L. G.)

Le CJEF critique le projet d'Arena

BRUXELLES Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française (CJEF) s'en est pris mardi à la volonté de la ministre de l'Enseignement obligatoire Marie Arena de réglementer par voie décrétole l'organisation des périodes d'examen et la fin de l'année dans le secondaire. Le CJEF parle de calendrier «dicté par des considérations plus sécuritaires qu'éducatives». Le gouvernement de la Communauté française a approuvé un avant-projet de décret de la ministre-Présidente Marie Arena visant à encadrer l'organisation des

jours de suspension des cours qui doivent permettre la tenue d'évaluations, de conseils de classes, de remises de bulletins, etc. La ministre Arena a insisté lundi sur le fait que si elle entendait réglementer les périodes d'examens et la fin de l'année, elle ne diminuerait pas le nombre de jours de suspension (15 jours dans le 1er degré; 27 jours dans les 2ème et 3ème degrés) qui doivent notamment permettre l'organisation des Conseil de classe ou des recours.

 www.cjef.be



Jours blancs : la CJEF pas d'accord avec Marie Arena

Le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) s'en est pris mardi, dans un communiqué, à la volonté de la ministre de l'Enseignement obligatoire Marie Arena de réglementer par voie décrétole l'organisation des périodes d'examen et la fin de l'année dans le secondaire (*Le Soir* d'hier). Le CJEF parle de calendrier «dicté par des considérations plus sécuritaires qu'éducatives». Marie Arena souhaite encadrer l'organisation des jours de suspension des cours qui doivent permettre la tenue d'évaluations, de conseils de classes, de remises de bulletins, etc. Dans certaines écoles, vu l'harmonisation imposée, les examens commenceront et termineront plus tard. Pour 70% des établissements, la situation ne changera pas car elle ne pose pas problème. (b)

La musique dans le métro n'adoucît pas les mœurs

AMBIANCE, DANS LE MÉTRO ! ALORS QUE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS intercommunaux bruxellois projette de modifier la musique qui passe dans les stations bruxelloises, le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) s'est offusqué, jeudi, de ce projet de programmer de la musique classique, "censée faire fuir les jeunes, afin de renforcer la sécurité dans le métro" et s'est insurgé "contre un tel amalgame et une telle vision de la jeunesse, caricaturale et

méprisante". "En réalité, la piètre qualité de la diffusion via la sonorisation du métro est telle qu'en le programmant dans une station, c'est Mozart qu'on assassine...", ironise le CJEF.

Et de proposer aux responsables des transports bruxellois "la vision du film *Orange mécanique*, de Stanley Kubrick, ayant pour thème la violence urbaine... et d'être attentif au rôle que la musique classique y joue".

Il s'agit d'un malheureux malentendu, a réagi jeudi le porte-parole de la Stib, Jean-Pierre Alvin.

"Une société spécialisée dans la diffusion musicale, et différente de celle actuellement sous contrat avec la Stib, a seulement proposé l'idée d'une musique fonctionnelle qui varie suivant les heures de la journée. Avec éventuellement de la musique classique le soir, qui aurait tendance à ne pas plaire, selon la société en question, aux personnes assises par terre dans les stations lorsqu'il pleut dehors alors qu'elles n'ont rien à y faire."

"Rien n'a été décidé, et certainement pas pour des motifs pareils", a-t-il ajouté, en rappelant les initiatives prises pour les jeunes, comme par exemple les bus de nuit ou la communication axée vers les écoles, les enfants, etc. ■

La Stib ne veut pas chasser les jeunes

► La décision de passer de la musique classique dans le métro n'a pas été prise.

Le porte-parole de la Société des transports intercommunaux bruxellois, Jean-Pierre Alvin, a démenti jeudi l'information selon laquelle la STIB allait diffuser de la musique classique dans le métro afin de "faire fuir les jeunes indésirables" des stations.

Publiée mardi dans un journal flamand, la nouvelle a donné lieu à plusieurs réactions négatives. "Une société spécialisée dans la diffusion musicale, et différente de celle actuellement sous contrat avec la Stib, a seulement proposé l'idée d'une musique fonctionnelle qui varie suivant les heures de la journée. Avec éventuellement de la musique classique le soir, qui aurait tendance à ne pas plaire, selon la société en question, aux personnes assises par terre dans les stations lorsqu'il pleut dehors alors qu'elles n'ont rien à y faire", a expliqué le porte-parole. "La Stib regrette l'am-

pleur qu'a prise ce malentendu", a ajouté M. Alvin. "Rien n'a été décidé, et certainement pas pour des motifs pareils", a-t-il poursuivi en rappelant les initiatives prises par la Stib pour les jeunes, comme par exemple les bus de nuit ou la communication axée vers les écoles, les enfants... Jeudi, le Conseil de la Jeunesse d'Expression française (CJEF) a réagi durement à l'information relayée par les journaux, relevant notamment le dédain affiché pour la musique classique, censée rebuter les jeunes. "Avec une telle conception de la culture et de l'art en général, la Stib fait essentiellement l'économie du bon goût en plus de celle de la pertinence", estimait-il dans un communiqué.

Du côté d'Ecolo J, l'idée de diffuser de la musique classique en soirée pour faire fuir les jeunes indésirables choque. Si des jeunes sont réellement mal intentionnés, les jeunes d'Ecolo doutent que ce genre de musique les fera déguerpir. Ils y voient une "politique discriminatoire envers une partie de la population désormais jugée dangereuse" (Belga)

Wallonie / La Région dégage 75.000 euros pour soutenir les communes

« Monsieur scout » toujours prêt !

FINIS LES PROBLÈMES de voisinage. Un médiateur rétablit le dialogue entre les jeunes et les communes.

L'année scolaire est terminée depuis une semaine. Place maintenant aux camps d'été. La saison a officiellement commencé : toutes fédérations confondues, 3.000 camps de jeunesse s'apprêtent à s'installer en Wallonie. Certaines communes très prisées vont donc accueillir une foule de jeunes durant deux mois. Et pour que tout se passe bien entre juniors et riverains, plusieurs d'entre elles ont engagé cette année une personne-relais - un « monsieur scout » ou une « madame scout » -, chargée de la communication entre les services communaux et les responsables des camps.

La formule, mise en application dans dix communes en 2006, a été étendue à une trentaine d'entités cet été.

L'initiative met l'accent sur le respect de la vie communale, tout en préservant l'esprit de la pédagogie des camps. Face aux difficultés de voisinage, certaines communes se seraient mises à réglementer à tout va, selon Philippe Danckaert, administrateur délégué de l'ASBL Les Scouts. Au final, les mouvements de jeunesse auraient été confrontés à 262 règlements communaux différents. « Il n'était pas possible que les communes sortent des règlements à tout bout de champ. Une harmonisation était nécessaire », explique M. Danckaert.

Sous l'impulsion du ministre Courard, un groupe de travail a été mis en place pour réaliser une Charte des mouvements de jeunesse, document unique qui rassemble les règles à respecter

de part et d'autre. Celle-ci a été mise en application dès 2006 dans dix communes participant à une expérience pilote. Cette année, elle est étendue à une trentaine de communes wallonnes. Par cette charte, le ministre des Affaires intérieures souhaitait « voir naître une relation de confiance et de partenariat entre les communes et les camps ».

Désormais, les responsables des camps de jeunesse prennent directement contact avec la personne-relais. Sa mission commence par un travail de renseignement auprès des services de la commune. Puis vient le travail de terrain auprès des camps. Le tri des déchets, la sécurité et l'alimentation sont notamment passés en revue. « La personne-relais représente un point de chute entre le monde des jeunes et la commune. Son rôle est essentiellement préventif : il s'agit d'expliquer, de mettre en garde sur les points importants à respecter. L'organisation des camps se passe dans une atmosphère plus détendue », explique Philippe Collignon, échevin de la Jeunesse à Bastogne.

La Région a déposé 75.000 euros pour ce projet. Les communes qui en font la demande bénéficient d'une subvention pour engager leur « monsieur scout ». L'initiative est également l'occasion de valoriser le capital touristique local.

À Bastogne, où pas moins de 6.000 jeunes sont attendus cet été, une farde a été spécialement conçue à l'intention des mouvements de jeunes. En plus des informations indispensables aux responsables des camps, elle vise à promouvoir les sites culturels de la commune. ■ S. D. (SL)

A Bastogne, Catherine connaît le terrain

Départ en hike ! Les 23 scouts de la 14^e de Jumet s'agitent en tous sens pour boucler leurs sacs. Il faut dire que les conditions climatiques n'incitent pas à la détente. Depuis le début du camp, dans l'entité de Bastogne, la pluie ne s'estompe que pour faire place à de grandes rafales de vent qui perturbent joyeusement les bûches disposées au-dessus des tables à feu. La plupart des tentes ont déserté les pilotes qui pourtant semblent relativement robustes. Seule l'une d'entre elles trône au-dessus des autres, abritant quelques scouts frigorifiés mais visiblement heureux de partir à l'aventure.

Un courageux va même jusqu'à s'aventurer à la feuillée, une construction en bois très esthétiquement réalisée faisant office de sanitaire. A quelques mètres de là, les chefs discutent. C'est le moment choisi par « Madame Scout » pour faire son entrée.

Catherine - vingt ans dont 15 passés dans les mouvements de jeunesse - avance pour se présenter, armée du dossier qu'elle a attentivement préparé avec l'échevin de la jeunesse de la ville de Bastogne. Son rôle est double. Elle joue le relais entre le camp et la commune afin d'apporter un soutien aux animateurs en leur fournissant toutes les informations

dont ils pourraient avoir besoin. Et elle prévient tout désagrément pour les riverains en vérifiant que les règles de bonne conduite ont bien été respectées. « Ça fait vraiment plaisir de parler avec quelqu'un qui fait du scoutisme et qui connaît la région », explique l'un des animateurs. « Les contacts sont parfois difficiles et l'on n'a pas les moyens de prendre connaissance de tout ce que la commune peut mettre à notre disposition. »

Une tente est embourbée ? Catherine prend contact avec un entrepreneur de la ville qui fournit des palettes. Les scouts sont trop loin du centre pour espérer y fai-

re une activité ? Catherine essaye de trouver un bus communal qui pourrait les y amener. « L'objectif est d'établir un bon contact entre les scouts et la commune. Les conflits proviennent d'un manque d'information. Si on explique aux scouts où se trouvent les différents services et aux habitants comment se déroulent les activités, on prévient le conflit et on donne à chacun un interlocuteur qui connaît la situation. »

Quelques minutes plus tard, Catherine quitte la plaine. Elle y reviendra à la fin du camp, pour vérifier que tout s'est bien déroulé et s'assurer que l'endroit est rendu en bon état. ■ V. D. (SL)



ACCÈS À L'EAU PORTABLE ou traitement des déchets : « Monsieur scout » facilite l'installation des camps. PHOTOGRAPHIE DUCHENET

Un label pour les camps

Le ministre wallon de l'Environnement et de l'Agriculture, Benoît Lutgen, a annoncé mercredi qu'un avant-projet de décret prévoit la possibilité de classer les endroits de camps destinés aux mouvements de jeunesse. Un classement qui se fera via un label, présenté sous la forme de "foulards", à comparer avec le système d'étoiles appliqué aux hôtels.

Ces critères de labellisation porteront sur les caractéristiques du bâtiment, son degré de vétusté, la capacité d'accueil, la propreté, le confort, la sécurité, les prix, l'accueil des personnes handicapées, etc.

Le texte permettra également l'octroi de subventions aux propriétaires pour la mise en conformité s'agissant de la sécurité et de l'hygiène.

Quant à la ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé du gouvernement de la Communauté française, Catherine Fonck, elle promeut la campagne "Alimentation saine et hygiène alimentaire" mise en œuvre par le gouvernement, et le projet "P'tit cirque" de la fédération nationale des patros.

Ce projet voit des artistes de cirque passer une journée dans les camps et initier, à cette occasion, les enfants aux techniques du cirque. ■

Les camps bientôt labellisés

Confier son enfant à un mouvement de jeunesse pendant les vacances est parfois source d'angoisse pour les parents. Où va-t-il dormir, pourra-t-il manger sainement, bénéficier d'une hygiène suffisante ? Autant de questions auxquelles veut répondre le ministre wallon de l'Environnement et du Tourisme, Benoît Lutgen.

Celui-ci a annoncé hier qu'un avant-projet de décret prévoyait

de classer les endroits de camps. Classement qui se fera via un label, présenté sous la forme de « foulards » comme pour les étoiles des hôtels. Ces critères de labellisation porteront sur les caractéristiques du bâtiment, la capacité d'accueil, l'état de vétusté, la propreté, le confort, la sécurité, les prix, l'accueil des personnes handicapées, etc.

L'objectif de ces labels est de garantir un maximum de sécurité

pour les mouvements de jeunesse en incitant les propriétaires à améliorer leurs infrastructures.

L'annonce a été faite lors d'une visite d'un endroit de camp à Yves-Gomezée, avec la ministre de l'Enfance et de la Santé de la Communauté française, Catherine Fonck. Celle-ci veut valoriser la campagne « Alimentation saine et hygiène alimentaire » de son gouvernement. ■

S.D. (st.) (avec b)

Les camps de jeunesse sont-ils sûrs ?

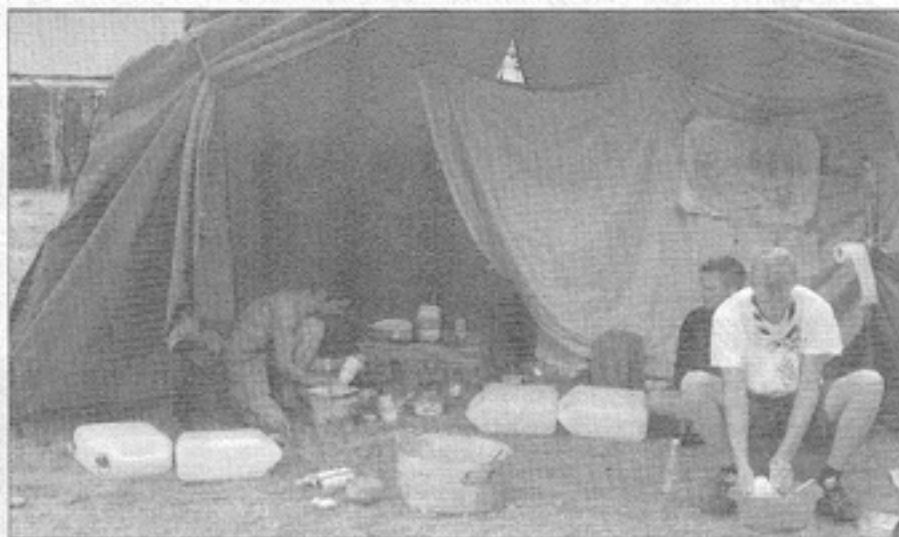
► Les responsables des mouvements de jeunesse font confiance aux animateurs en matière d'hygiène.

► Les contrôles existent, mais restent superficiels.

Lundi, les jeunes scouts hospitalisés ce week-end suite à une intoxication alimentaire étaient presque tous rentrés chez eux. Un seul restait en observation. Les nutons, qui étaient en camp à Latrinne (Braives), auraient ingéré des hamburgers surgelés mal conservés. Un malheureux accident, car selon les témoins, les monitrices étaient particulièrement attentives à l'hygiène. Mais ce n'est pas la première fois, qu'une telle mésaventure se produit. Début juillet, trente-six scouts néerlandais, en camp à Olne, étaient hospitalisés. Les bidons dans lesquels ils conservaient leur eau étaient remplis de germes.

Une question se pose : qui contrôle l'hygiène, principalement alimentaire, dans les camps des mouvements de jeunesse ? « Nous fonctionnons sur un système de confiance, explique Amélie Vermeersch, secrétaire nationale des Guides catholiques de Belgique. Les animateurs sont formés et sensibilisés, dans leurs propres réseaux, mais également lors de formations agréées par la Communauté française. De nombreuses brochures sont aussi à leur disposition pour rappeler les règles élémentaires à appliquer, notamment, au niveau de l'hygiène. »

Pour centre agréé, il faut au moins un responsable qualifié, qui a suivi une formation de la Communauté française, indique pour sa part Vinciane Charlier, responsable du service Centres de vacances de l'Office de la naissance et de l'enfance. Mais, qu'en est-il des autres, et principalement des intendants, ou « cuistots », qui ne font pas partie du staff d'animation ? « S'ils ne sont pas au courant des règles, les animateurs les informent. Et nous essayons également de les sensibiliser », explique Catherine Eeckhout, animatrice fédérale des Scouts ASBL.



■ Malgré les efforts des animateurs et intendants, l'hygiène alimentaire n'est pas toujours optimale dans les camps.

Pour les contrôles, les responsables misent également sur la prévention. Les animateurs rendent les projets de camp des mois à l'avance à leur fédération et à l'ONE, détaillant l'organisation du camp, y compris en ce qui concerne l'intendance.

Un contrôle superficiel

Une fois le camp commencé, les cadres bénévoles des fédérations, ainsi que, ponctuellement, des coordinateurs régionaux de l'ONE, visitent les installations. Mais il ne s'agit aucunement d'inspections. Et le contrôle d'hygiène reste superficiel. « Il ne faut pas des thermomètres pour voir s'il y a des problèmes dans une intendance », explique Amélie Vermeersch.

Il est vrai que des contrôles approfondis et systématiques seraient impossibles. Avec plus de

3 000 camps par été, les inspecteurs de l'ONE ne peuvent pas tout vérifier. Et les contrôles de sécurité alimentaire sont hors de leurs compétences. Cette tâche revient à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire... qui n'est pas non plus compétente. « Les camps relèvent du domaine privé. Nous n'avons pas de contrôle à effectuer. Sauf dans le cas d'une intoxication. Nous menons alors une enquête », explique Pascal Hoebaert, porte-parole. Mais de tels cas extrêmes restent rares.

« Il y a toujours un risque. Mais un accident ne doit pas occulter tous les bénéfices d'un camp », conclut Vinciane Charlier.

J.C. (st.)

LE SOIR 31/07/07

Révolution verte en forêt wallonne

VIEUX DE PLUS de 150 ans, le code forestier wallon doit être réformé. Et adapté aux nouveaux enjeux, écologiques notamment.

A dieu cognée, glandée, faignée... Le code forestier de... 1854 a - presque - vécu. Benoît Lutgen (CDH), ministre wallon de la Ruralité, a fait approuver par le gouvernement wallon voici quelques jours les grandes lignes d'une réforme profonde et ambitieuse. Si tout va bien, d'ici 12 à 18 mois de concertation et de travail en commission, le Parlement wallon devrait en faire de même. Qu'est-ce qui va changer ? A l'heure où s'ouvre, à Paliseul, la partie forestière de la Foire de Libramont, essai de synthèse en six points.

1 De l'économie à l'écologie. « Il faut couper les ailes à un canard », annonce d'emblée Benoît Lutgen, l'idée selon laquelle la forêt wallonne perd du terrain ! En un siècle et demi, elle a gagné 100.000 hectares, soit une croissance de 20 %. Et le volume de bois disponible a lui aussi considérablement augmenté. » Nonobstant, le code de 1854 était conçu pour les besoins de l'époque. On y parle notamment d'abatage à la cognée, de droit de pâturage des animaux d'élevage, d'interdiction de l'extraction de tourbe ou de genêt...

Économiquement, on est passé de la production de bois de mine, de perches à houblon ou de charbon de bois à la production de bois d'œuvre pour la construction, le déroulage, le tranchage, la trituration, les papeteries. « Mais, le plus important, c'est qu'en sus de la fonction économique et sociale de la forêt, le nouveau code prendra en charge une

fonction écologique, une contribution indispensable à la lutte contre le réchauffement climatique, une amélioration de la biodiversité », précise le ministre. L'ensemble du texte est conçu dans cet esprit. » Quelques exemples : il sera désormais interdit de brûler les résidus en forêt, le drainage sera très limité, les surfaces de mise à blanc seront drastiquement limitées, tout comme l'utilisation de pesticides ou d'amendements, etc.

2 Droits de succession. C'est une véritable révolution qui se prépare dans ce domaine. Parallèlement à la réforme du code, le ministre du Budget Michel Daerden (PS) va prendre des dispositions pour supprimer totalement les droits de succession sur la forêt. Pourquoi ? « Parce que sur la vie d'un arbre, on aboutissait à payer 5 ou 6 fois des droits de succession ! », indique Benoît Lutgen. Conséquence : les nouveaux propriétaires n'avaient d'autre choix que de couper une partie de l'héritage non encore arrivée à maturité pour payer leur dette à l'État !

Effet pervers, aujourd'hui, on choisit plus facilement de planter des espèces à forte rentabilité « économique » plutôt que des espèces à forte rentabilité « écologique » (l'épicéa plutôt que le chêne). Ce sont nos arrière-arrière-petits enfants qui devraient un jour mesurer l'effet de cette abolition des droits de succession sur le patrimoine forestier.

3 Circulation en forêt. Lutgen persiste et signe : tolérance zéro pour les moteurs de loisirs

zéro pour les moteurs de loisirs etc.). Sa circulaire de 2006 - tant contestée par les adeptes des sports moteurs - sera coulée dans l'airain du nouveau code. « Toutes les enquêtes le démontrent : la population, dans son immense majorité, estime que forêt et sports moteurs sont incompatibles », rappelle Benoît Lutgen. En bref, motos et quads ne seront autorisés en forêt que sur dérogation, dont les règles seront très précisément fixées par le nouveau code (maximum 300 personnes, pas le dimanche ni

« En un siècle et demi, la forêt wallonne a gagné 100.000 hectares, soit une croissance de 20 % »

les jours fériés, etc.). Le ministre a cependant lancé avec son collègue Antoine une procédure pour la création de zones réservées aux moteurs. Dans cet esprit, une dizaine de terrains pourraient bientôt être reconnus, à Bierset (aéroport) et à Bastogne (zone militaire) notamment.

4 Mouvements de jeunesse. Circulation toujours mais non motorisée cette fois : les communes et autres propriétaires publics auront l'obligation de prévoir, lorsqu'ils organisent un plan d'aménagement, une possibilité d'accès à la forêt (hors sentiers et chemins) pour les membres des mouvements de jeunesse. Dans le même esprit, les obligations des chasseurs pour signaler leurs activités seront renforcées.

5 Débardage à cheval. Les races chevalines spécialisées dans le débardage sont en péril. Les forêts parfois massacrées par des engins lourds d'exploitation le sont aussi. Pour tenter d'endiguer le phénomène, le code prévoit l'obligation de l'usage du cheval dans certaines parties de la forêt.

6 Forêt privée. La forêt privée wallonne est extrêmement morcelée (288.000 hectares répartis entre 100.000 propriétaires !). La situation génère énormément d'effets pervers en matière de gestion. Aussi, le nouveau code mettra en place, dans le cadre de la création d'un Office économique du bois, un système d'aide et de conseil aux petits propriétaires.

Ceci en compensation de toute une série de nouvelles obligations et contraintes. Parmi ces dernières, on notera la possibilité pour les agents de Division nature et forêt (DNF) de la Région de pénétrer sur les territoires privés pour y faire appliquer les dispositions de la nouvelle « bible » forestière. ■

ERIC BURGRAFF

les trains sifflent et les dents grincent

Le dernier train de reconnaissances d'associations d'éducation permanente révèle, une fois encore, les difficultés d'application des nouvelles dispositions réglementaires, en particulier l'arrêté d'exécution du 28 avril 2004. Quant à la nouvelle fournée de demandes de reconnaissance (le « 4^e train »), pléthorique, elle pose un nouveau problème. Pour permettre l'examen consciencieux des 174 dossiers déposés fin mars 2007, la ministre Laanan¹ propose un étalement des délais ainsi que l'impossibilité de « candidater » en 2008. En principe sans dommage financier pour qui que ce soit, sauf peut-être pour les associations qui s'apprêtent dès cette année à déposer leur candidature l'année prochaine.

Un 3^e train de seconde classe

Les dernières décisions de reconnaissance prises par la ministre Laanan¹ laissent clairement apparaître que celle-ci a presque systématiquement suivi l'avis le moins-disant d'entre celui de ses services et celui du Conseil supérieur de l'éducation permanente (Csep). Dans 52 dossiers sur 103 recevables, les associations n'obtiennent pas tout ce qu'elles demandaient. Soit que les services du gouvernement (Administration et Inspection, dans 26 cas), le Csep (dans 4 cas) ou les deux (dans 21 cas) aient préconisé de revoir à la baisse les ambitions des demandeurs. Dans un cas, c'est la ministre seule qui en a pris l'initiative. Autrement dit, sur une trentaine de cas où les avis divergeaient, seul 4 de ceux émis par le Conseil supérieur ont été suivis par la ministre.

De nombreux recours ont donc été introduits. À l'administration, on se refuse à tout commentaire à ce sujet tant que la procédure n'aura pas abouti et que les requérants ne se seront pas vu notifié la décision finale.

Laxiste le Conseil supérieur?

Raisons budgétaires ou moins grande pertinence des avis du Conseil supérieur? C'est, en substance, la question que l'on peut se poser au regard de ces chiffres. Et que le député Yves Reinkin (Écolo) a adressée à la ministre en commission le 9 mai dernier. Réponse de Fadila

Laanan: « Il est vrai que j'ai découvert une série d'avis divergents et que j'ai souvent suivi les propositions de mon administration. Je voudrais d'emblée vous assurer de toute ma considération pour le travail réalisé par le Conseil supérieur dans l'examen de ces dossiers. [...] mais le Conseil s'octroie parfois plus de latitude dans l'interprétation de la réglementation. Je me range souvent à la pertinence de ses remarques quand la version du texte m'y autorise. »

« Dire que le Conseil a une interprétation plus souple des critères de reconnaissance, c'est faux! » rectifie un membre du bureau du Csep. « Nous avons réalisé un travail extrêmement rigoureux. » Tant et si bien qu'il nous revient que certains représentants du secteur se seraient demandés tout haut à quoi servait leur investissement – non rémunéré – au sein du Conseil.

Interprétations multiples cherchent arbitre

Dans sa réponse à l'interpellation parlementaire, la ministre poursuit ses explications. « Le décret d'aujourd'hui impose une lecture quantitative sur la base de critères définis qui semblent parfois dénaturer les activités de l'association. [...] Pour être à l'abri de tout reproche, je me dois de respecter le prescrit du décret. »

La ministre semble reconnaître elle-même à demi-mot les marges de manœuvre étroites que lui laisse le nouveau dispositif réglementaire. Pour ce membre du Bureau du Conseil, ce n'est pourtant pas le décret qui pose problème mais bien l'arrêté d'exécution. Et de rappeler l'existence d'un memorandum, adressé par le précédent Conseil supérieur à la ministre. Les représentants du secteur y faisaient une série de propositions afin de lever les divergences d'interprétations de diverses dispositions de l'arrêté d'exécution du nouveau décret. Notre informateur de conclure: « À la ministre d'agir. Un arrêté est moins compliqué à modifier qu'un décret. Elle pourrait aussi, à tout le moins, adopter une circulaire interprétative. »

Autre point de vue: celui des points² attribués. Là, il semble que les associations reconnues

comme « mouvement » se taillent la part du lion. En additionnant les points qui leur sont attribués à travers la procédure de reconnaissance, les sept mouvements totalisent à ce stade (dans l'attente des résultats des recours introduits) 1545 points. Soit près de 50 % du budget « points » (3265) consacré à des organisations « historiques ». Il s'agit évidemment d'associations employant de nombreux travailleurs et qui sont actives sur l'ensemble de la Communauté française. Rien d'anormal. Par contre, les 11 associations émergentes reconnues dans le 3^e train se partagent quant à elles 115 points et 55 milliers d'euros de forfait⁴. De là à y voir une confirmation chiffrée des difficultés d'interprétation des critères de reconnaissance en défaveur des émergentes, n'y a-t-il qu'un pas ?

Au cabinet Laanan, il y a une semaine, on réfutait en tout cas toute velléité de révision du décret sur ce sujet en dehors de l'agenda et des procédures d'évaluation prévues dans les textes. Soit durant l'année 2009, année électorale à la Communauté française.

4^e train bondé : des retards sur la ligne ?

En principe non, nous affirme-t-on au cabinet de la ministre. En tout cas, pas de retard domageable pour qui que ce soit. Qu'est-ce à dire ?

Le 30 mars dernier se clôturait la période de candidature à la reconnaissance pour le 4^e train. 174 associations ont rentré une demande, dont les dernières à être encore reconnues dans le cadre du décret de 1976 (soit 139 demandes) et qui ont bénéficié jusqu'ici des dispositions transitoires, soit une prorogation de leur reconnaissance aux conditions d'avant le nouveau décret. 35 nouvelles associations ont également rentré un dossier de candidature au « sas », le dispositif de transition avant une éventuelle reconnaissance en pleine et due forme. Bref, la nouvelle fourmée est pléthorique.

À situation extraordinaire, mesures extraordinaires ? L'administration laisse entendre que les délais habituels seront prolongés. Au point de mettre en danger l'équilibre budgétaire des associations candidates au sas ? En principe non. À cette fin, une note de la ministre Laanan adoptée en première lecture au gouvernement de la Communauté française vendredi 22 juin dernier précise les modalités envisagées.

Report sans frais pour les candidates 2007

En substance, le décret et l'arrêté sont modifiés afin de reporter à mai 2008 la remise des

divers avis sur les dossiers des 139 associations « décret 76 » ; et à janvier 2009 l'octroi de leur éventuelle reconnaissance à durée indéterminée. Ce qui permet à l'administration et à l'inspection d'étaler sur 9 mois de plus l'examen de ces dossiers. La bonne affaire pour ces associations qui, tant que leur dossier n'est pas étudié, retardent d'autant le moment de se frotter aux nouveaux critères de reconnaissance avec les risques financiers qu'ils comportent. Les émergentes candidates cette année ne sont donc pas concernées par cette modification (mis à part une prolongation de deux mois de la période d'attente de l'accusé de réception de l'administration). Ce qui signifie que leurs dossiers seront traités en priorité, dans les délais auxquels elles pouvaient légitimement s'attendre au moment de les rentrer. Reconnaissance éventuelle, en principe donc, en janvier 2008.

Le Conseil supérieur, sollicité pour avis mercredi 17 juin dernier, a, d'après nos informations, remis un avis favorable sur cet étalement. Il a toutefois suggéré que soient un peu raccourcis les nouveaux délais. Histoire d'éviter que les éventuels recours ne tombent en pleine période d'affaires courantes du gouvernement de la Communauté française (les élections sont prévues en juin 2009).

5^e train : pas en 2008 ?

Restent les associations qui se préparent depuis quelques mois à rentrer un dossier en 2008. Les modifications prévues par la ministre prévoient explicitement « qu'aucune demande n'est introduite au cours de l'année 2008 ». Sur ce point, le Conseil demande que soit maintenue la possibilité de rentrer un dossier de demande de reconnaissance en 2008. On attend avec impatience de savoir sur quel voie seront mises les futures émergentes.

1. Cabinet de la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 213 17 28 – courriel : info.laanan@cfwb.be – site : <http://www.laanan.cfwb.be>

2. Pour rappel, en 2007, un point vaut 2 670,17 euros

3. Association chrétienne rurale des femmes (120 pts), Cepag (190 pts), les Equipes populaires (270 pts), Femmes prévoyantes socialistes (320 pts), Lire et écrire (355 points), Oxfam Magasins du monde (245 pts) et Présente et action culturelles (365 pts).

4. En vertu des dispositions de l'arrêté d'application du décret qui prévoit des forfaits de 5 000 ou de 10 000 euros pour des associations actives à une petite échelle (quartier, hameau...). (Voir art. 4 § 1^{er} et 2 de l'arrêté).

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	36
<i>Le camp, une magnifique aventure</i>	36
<i>GCB : une fin de centenaire mémorable</i>	36
<i>FNJ : Le Patro p'tit cirque en tournée</i>	37
<i>J/CSC : Tes droits – le guide pour la vie active</i>	37
<i>Des tatouos antiracisme au festival de Dour</i>	37
<i>ACMJ /Persoweb : concours de blogs !</i>	38
<i>Septembre, c'est la rentrée chez les Guides</i>	38
<i>J&S : Un festival extraordinaire</i>	38
● Revue de presse :	39
<i>Jobs étudiants : congédiés suite au mauvais temps</i>	39
<i>J/CSC au festival de Dour</i>	40
<i>Nouvelles têtes scouts et guides</i>	41
<i>Jamborée anglais et lever de soleil planétaire</i>	41
<i>Les scouts sur les terres de leur ancêtre</i>	42
<i>Un lever de soleil très symbolique</i>	42
<i>Un hommage à Baden Powell</i>	43
<i>Jamboree du centenaire sur les terres de BP</i>	43
<i>Une soupe pour les ministres</i>	44

.....

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjc.be

LE CAMP, UNE MAGNIFIQUE AVENTURE

Cet été, des milliers de camps ont encore accueilli des milliers d'enfants. A l'étranger ou en Belgique, ces jeunes ont pu vivre une dizaine de jours inoubliables ensemble et au coeur de la nature.

Cette année, les Fédérations des Patros et les Guides Catholiques de Belgique avaient décidé de mener une campagne de presse commune. Des camps de leurs deux mouvements ont eu la chance d'accueillir des ministres afin de leur faire découvrir leur beaux projets d'été.

Le ministre de la Fonction publique et des Affaires intérieures, Philippe Courard s'est rendu dans des groupes campant à Bastogne afin de voir la manière dont le projet de charte avec les communes se déroulait.

La ministre bruxelloise de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck a rendu visite à des guides et des patronnés bruxellois. Ils ont pu alors lui expliquer leur manière de trier les déchets, l'attention particulière à l'emploi de savon de Marseille pour se laver dans la rivière...

Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé et Benoît Lutgen, ministre wallon de l'Environnement, de la Ruralité de l'Agriculture et du Tourisme ont rendu visite à un camp nuton. Avec eux, ils ont cuisiné... Au menu, de la soupe et du pain faits maison ! La ministre de l'Enfance a poursuivi sa visite au camp Patro pour assister à l'activité « Patro P'tit cirque » animée par des anciens patronnés mordus de cirque qui cheminent de camp en camp afin de faire découvrir aux jeunes leur passion pour l'animation et pour le monde des clowns.

GCB : UNE FIN DE CENTENAIRE MÉMORABLE...

Deux événements clôturaient cette année d'anniversaire cet été : le Jamboree et le Scouting's sunrise.

1300 scouts et guides belges ont mis le cap fin juillet vers la terre natale de Baden Powell, le Royaume-Uni. En effet, c'est à Chelmsford que se déroulait le 21ème jamboree, camp international qui accueillait cette année 160 pays. Un programme chargé les attendait : la Gilwell Adventure (un parcours sportif et de défis dans la nature), le Splash (des activités aquatiques préparées spécialement pour l'événement par les scouts marins anglais)... Les jeunes ont vécu également une aventure forte en amitiés internationales. Bien sûr, ils ont pu admirer le Scouting's Sunrise le matin du 1er août, événement qui était fêté un peu partout dans le monde et aussi, en Belgique.

En Belgique, c'est ainsi que plus de 1300 jeunes venus des 4 coins du pays se sont rassemblés sur le point culminant du pays, le signal de Botrange à 06h du matin le 1er août pour admirer le lever du soleil. Après s'être promenés le 31 juillet en staff, en patrouille, en compagnie... à travers la Fagne wallonne, les guides et les scouts ont rejoint Ovifat pour un souper et une veillée bilingue. Puis, ils ont pu se reposer quelques heures avant de rejoindre à pied le point culminant du pays où ils avaient rendez-vous avec le soleil. L'émotion était palpable dans la foule lorsque les scouts et les guides ont vu apparaître au loin le cercle orangé. Invités à réfléchir sur leur promesse et leur engagement dans le mouvement créé par Baden Powell, les jeunes ont vécu ce moment magique sur le toit de la Belgique mais des dizaines de milliers d'autres scouts et de guides participaient à cet événement fort dans leur propre pays. Le nouveau siècle de scoutisme a bel et bien commencé...

Photos : www.scouting2007.be

J/CSC : TES DROITS – LE GUIDE POUR LA VIE ACTIVE

L'entrée dans le monde du travail est un véritable parcours du combattant : les démarches administratives sont nombreuses, la recherche d'emploi n'est pas simple, les aides à l'embauche sont complexes.

Pour aider les jeunes à s'y retrouver, les J/CSC organisent chaque année, des modules d'information. Cette année, les Jeunes CSC ont rencontré plus de 5400 élèves et étudiants en Wallonie et à Bruxelles. Plus de 250 animations ont été réalisées dans environ 80 écoles. Ils ont rencontré 2500 élèves de l'enseignement technique et professionnel, plus de 1000 étudiants de l'enseignement supérieurs et 400 des CEFA (Centres de formation et d'éducation en alternance).

Ce type d'action permet de donner une information sur mesure aux élèves et étudiants pour qu'ils aient toutes les cartes en main, nécessaires à leur entrée dans la vie active. Ces animations sont aussi l'occasion de créer un réseau de relations avec les professeurs et permettent des débats sur les enjeux qui touchent à l'emploi, à la sécurité sociale et ... au monde syndical.

À l'heure où nos dirigeants politiques investissent dans la sensibilisation à « l'esprit d'entreprendre », le rôle des syndicats est aussi de rappeler que l'école doit être avant tout un lieu d'éducation citoyenne et que la formation aux enjeux de nos systèmes de solidarité mérite une place toute particulière.

Claire Delobel

DES TATTOOS ANTIRACISME AU FESTIVAL DE DOUR !

Comme chaque année, les Jeunes CSC ont été présents au festival de Dour qui s'est déroulé du 12 au 15 juillet. L'édition 2007 a été l'occasion pour lancer une vaste campagne contre tout racisme. Les Jeunes CSC ont invité les festivaliers à marquer leur opposition au racisme en s'apposant un tattoo sous forme de code barre « Human Bar Code » : peu importe notre couleur de peau, nous faisons tous partie du genre humain.

Conformément à la tradition, les Jeunes CSC ont cette année encore offert un service « barbecues – micro ondes » aux festivaliers.

FNP : LE PATRO P'TIT CIRQUE EN TOURNÉE

Deux clowns, deux musiciens, deux acrobates, différents personnages, trente-neuf patros et un hippopotame ! Ça y est ! Ils sont revenus ! Après un mois et demi passé sur les routes, Frans et Kêkê sont de retour au bercail avec des milliers de sourires en tête !

Souvenirs, souvenirs...

Il était une fois deux anciens patronnés qui rêvaient de pouvoir faire tout ce qu'ils aiment en même temps : voyager, faire de la musique, se transformer en clown ou en acrobate et être au Patro. Une idée un peu folle, quelques échanges entre eux, un dossier bien ficelé et les voilà embarqués dans l'univers magique du Patro p'tit Cirque ! À la veille du premier camp, la tension monte... Il faut rassembler le matériel, répéter les différents tours, charger la caravane rouge à pois blancs et penser un peu à dormir !

Dès le premier camp, Frans et Kêkê sont accueillis chaleureusement par une horde de patronnés, impatients de voir l'hippopotame et autres bêtes de cirque ! Les ateliers de l'après-midi commencent, chacun peut s'initier à différentes techniques : acrobatie, jonglerie, mono-cycle... Toujours sous l'œil vigilant de nos deux héros ! Après ces expériences inoubliables, le moment tant attendu arrive... Le spectacle du soir ! Les décors sont installés et Frans et Kêkê sont méconnaissables : on voit apparaître une voyante, des jongleurs, des acrobates, des musiciens, des clowns, un magicien, un lanceur de couteaux, une benjamine dans une boîte qui va se faire couper en deux, un conquérant qui a appris à faire du mono-cycle, Monsieur Loyal – le directeur de cirque et, le clou du spectacle, un hippopotame dressé ! Les petits sont étonnés, émerveillés et rigolent à pleines dents et les grands sont ébahis, émus et rient à pleins poumons... Un spectacle grandiose à tout point de vue et qui ne manque pas d'humour !

Après cette soirée riche en émotions, nos deux protagonistes remballent leur matériel pour s'en aller vers d'autres contrées, rencontrer d'autres patronnés et mettre de la magie dans d'autres camps...

La morale ? « Une envie personnelle peut t'amener à passer un mois et demi sur les routes, à partager avec d'autres une passion et surtout à bien t'amuser ! » (Kêkê)

Merci à vous deux pour ces moments magiques !

Pauline Beck

ACMJ / PERSOWEB : CONCOURS DE BLOGS !

Les blogs ont encore été à la fête cet été. Pour la deuxième année consécutive, le journal Le Soir et Bel RTL ont organisé un grand concours **Persoweb** pour lequel ACMJ a été membre invité du jury !

Les blogueurs adultes pouvaient proposer leur blog pour une des catégories suivantes : **expression artistique** (photo, musique, dessin, bd), **loisirs & voyages**, **actualité & journalisme**, **citoyenneté & vie quotidienne**, **IT & techno**.

La présélection du jury était soumise aux votes des internautes sur le site www.persoweb.be

SEPTEMBRE, C'EST LA RENTRÉE CHEZ LES GUIDES !

Septembre, c'est aussi la première rentrée pour la nouvelle Cheftaine fédérale des Guides Catholiques de Belgique, Gaëtane Convent et pour son équipe.

Gaëtane a déjà pris ses fonctions pendant les vacances puisqu'elle a été élue le 09 juin dernier.

L'année commencera par les Journées d'ouverture, un moment qui rassemble les équipes régionales et les animateurs pour faire le point au niveau administratif et pédagogique. Ce sera l'occasion pour la cheftaine fédérale de rencontrer les 4000 animateurs GCB et leur souhaiter une belle année pleine d'aventures.

J&S : UN FESTIVAL EXTRAORDINAIRE

Dour, Werchter, Couleur Café, Les Franco, Les Ardentes, Chassepierre, Chiny... C'est la saison, les festivals fleurissent aux quatre coins de notre royaume. Mais connaissez-vous celui d'Arbrefontaine ? A Jeunesse & Santé aussi, un festival existe depuis quelques années déjà mais d'un genre particulier : un festival extraordinaire qui réunit des enfants valides et moins-valides.

Le samedi 14 juillet, tout le petit village d'Arbrefontaine était en effervescence. Les rues étaient barrées, des déviations organisées et un panneau indiquant où garer sa voiture un peu plus loin. Un passage par le point d'info : un badge, le programme et un plan pour ne pas se perdre. Le « Festival deux rues », c'est huit représentations sur quatre scènes réparties sur...les deux rues du village. Bien évidemment c'est encore loin de l'ampleur des grands festivals d'été mais tout de même. L'air de fête qui plane sur le village annonce une après-midi pleine d'ambiance.

Comme tout festival qui se respecte, il y a la cérémonie d'ouverture. Ensuite, libre à chacun de déambuler entre les scènes qui vont de la danse au cirque en passant par les marionnettes pour ne citer qu'elles. Pas le temps de s'ennuyer entre les spectacles, tout a été prévu : rafraîchissements, petit marché, productions locales, animations de rue, ballons et bien sûr musique. Et si par malheur, vous avez raté la première représentation, pas de soucis, une deuxième permet d'être certain de tout voir.

La particularité du « Festival deux rues » c'est de réunir sur scène des enfants valides et moins-valides. Ce sont les enfants encadrés par l'équipe d'animation de Jeunesse & Santé Mouscron-Comines qui dansent, jouent, animent, mettent en musique, informent les participants du festival. Tout cela donne un festival où chacun participe avec ses moyens pour faire en sorte que la magie s'accomplisse. Bref un festival où chacun trouve sa place qu'il soit valide, moins valide, enfant, parent, animateur ou simple visiteur. Un bel exemple d'intégration non seulement de tous mais aussi dans le village où les habitants participent en hébergeant une scène sur leur pelouse ou en tenant une échoppe.

Longue vie au « Festival deux rues » ! Rendez-vous le 21 juillet 2008 pour la 4ème édition, à Bruly-de-pesche !

François Galand

A la côte belge, des jobistes ont été congédiés suite au mauvais temps. Les jeunes CSC vont entamer une procédure juridique contre les employeurs.

Durant le mois de juillet, la pluie est tombée en abondance. Ce mauvais temps a valu à sept jobistes d'être virés du jour au lendemain. Ils ont été pris en charge par les Jeunes CSC néerlandophones et leur ASBL «Jobwerking» qui propose des services spécialisés aux jobistes.

Quatre jeunes qui travaillaient dans une poissonnerie et trois jeunes occupés dans le secteur Horeca (Hôtels, cafés et restaurants) ont ainsi été mis dehors. Le mauvais temps avait ralenti les arrivages de poissons et fait fuir les clients dans la restauration. Le secteur Horeca flamand a regretté le licenciement des étudiants. En revanche, l'Unizo (Union des entrepreneurs indépendants flamands) a justifié la démarche. Les jeunes CSC néerlandophones, eux, vont introduire une procédure de recours juridique contre les employeurs.

Quelques précautions à prendre

Cet épisode prouve une fois encore que les jobistes ont tout intérêt à faire preuve de prudence: «Il vaut toujours mieux avoir un contrat d'ouvrier ou d'employé pendant un mois, donc 23 jours de travail, souligne Claire Delobel, responsable des Jeunes CSC. Si on a le choix, il vaut toujours mieux un contrat de jobiste d'un mois qu'une succession d'intérim. Les contrats d'un jour sont interdits. Toutefois, dans certains secteurs, on peut licencier le jour-même de la notification du licenciement, même avec un contrat d'un mois».

Et Claire Delobel met les jeunes en garde: «Si le patron signale au jobiste qu'il n'a pas besoin de lui le lendemain, il faut quand même revenir au travail. Sans cela, c'est considéré comme un abandon de poste qui justifie le licenciement».

Pour en savoir plus: site Internet des Jeunes CSC: www.jobetudiant.be ou s'adresser à leurs permanences spéciales.

Une brochure d'information, «Job sans prob' 2007» peut également être obtenue sur demande à l'adresse suivante: Jeunes CSC – Enter, BP 10 à 1031 Bruxelles.

Entre rock pessimiste et pop insouciante

Le festival de musique de Dour, c'est chaque année des milliers de jeunes venus de toute la Belgique qui se pressent pour écouter leurs groupes favoris. Sur scène comme dans la plaine, les amateurs de rock noir côtoient les fans de pop insouciante. Et quand on leur parle d'emploi ou de racisme, les discours oscillent aussi entre amertume et légèreté.

Le festival de Dour a la réputation de ne pas être un festival comme les autres. On y rencontre un public plus jeune que dans les autres festivals et surtout on a l'occasion d'entendre, entre deux chansons, les prises de position tranchées de chanteurs engagés. Pas étonnant dès lors, que depuis 4 ans, les Jeunes CSC aient planté leur tente dans le camping de ce festival. «Nous venons à la rencontre des jeunes et, ici à Dour, de manière générale, ils sont plus conscientisés aux problèmes de notre société», explique un permanent. Dans la tente CSC, on allie pragmatisme et militantisme, une formule qui fait de la tente jaune et blanche un haut-lieu de la vie du festival. Côté pragmatisme, des barbecues et des micro-ondes sont mis gratuitement à disposition des festivaliers pour préparer leurs repas. Côté militantisme, des informations sur le travail étudiant et le marché de l'emploi en général sont dispensées dans la bonne humeur.

Cette année, les jeunes qui s'affiliaient à Enter – l'affiliation gratuite de la CSC – recevaient comme cadeau de bienvenue une paire de bouchons d'oreilles. «Nous en profitons pour leur conseiller de protéger leurs oreilles s'ils veulent garder l'ouïe fine. Dans les festivals, la musique va souvent très fort et cela peut rapidement occasionner des problèmes auditifs», explique Claire Delobel, responsable des Jeunes CSC.

Et les jeunes qu'en pensent-ils?

«Je trouve ça important que des gens comme vous (la CSC) soient présents dans les festivals. Moi, j'ai galéré deux ans pour trouver du boulot. Et parfois encore aujourd'hui, je me pose pas mal de questions. Alors savoir qu'il existe des endroits où on peut m'aider et répondre à mes problèmes, c'est vraiment important», confie Adrienne. Parce qu'au-delà du côté festif, les militants Jeunes CSC font un réel travail d'information et de sensibilisation. Le festival de Dour, c'est aussi

une bonne occasion de prendre le pouls de la jeunesse. Une pulsation qui varie entre les rythmes lents d'une ballade rock pessimiste et la tachycardie d'une chanson pop insouciante. «L'emploi, ça ne me concerne pas encore, je profite toujours de la belle vie d'étudiant. Après on verra bien», avoue Eloïse. «L'emploi, y en a plus. On sait qu'on va galérer pour trouver un job après les études», confie Nicolas.

Les goûts et les couleurs ne se discutent pas, pas plus en musique qu'en matière de perspectives d'avenir. Mais les Jeunes CSC sont là pour être sûrs que chacun ait droit à son morceau et pour éviter les griffes dans le disque!

● Marie-Ange Foret



L'Info MAF

► Un architecte dirigera désormais les Scouts. Du neuf aussi chez les guides.

Dans les états-majors des grandes fédérations scouts, l'heure est à l'ultime mise au point avant les camps estivaux mais aussi à la préparation de la prochaine activité dans le cadre de la célébration du centenaire, à savoir le lever de soleil communautaire à l'aube du 1^{er} août sur le plateau de Botrange. Presque une formalité, eu égard à la qualité de la réussite du grand rassemblement de la fin avril où plus de 80 000 scouts et guides avaient été réunis à Bruxelles... Mais c'est aussi un moment de passage de témoin et ce, tant chez les scouts catholiques que chez les guides...

En effet, ce samedi 30 juin, Pierre Scieur, arrivé au terme de ses six ans de mandat, passera le relais à Olivier Callant. Le premier peut afficher un bilan positif. Son objectif était d'ouvrir le plus possible le mouvement; de l'avis général, il y est parvenu tout comme il a réussi à renforcer la qualité de la formation et la présence du scoutisme dans la société. Mais Pierre Scieur n'en restera pas là. Il s'attellera, en effet, cet été à la rédaction d'un ouvrage sur l'histoire du scoutisme belge. Il sera à la fois inédit par des documents originaux et très axé sur l'illustration. Puis Pierre Scieur continuera à être au service des Scouts à travers d'autres activités d'éducation et de formation.

Son successeur est âgé de 28 ans et est originaire de Sibret. Architecte de formation, Olivier Callant entend mettre l'accent sur l'importance du soutien aux animateurs et aux unités et plus particulièrement sur celles qui

connaîtraient des difficultés. S'il poursuivra le travail entrepris du côté des grands adolescents, le nouveau président prendra aussi à bras le corps l'image véhiculée par le scoutisme. Le nouveau "numéro un" des scouts catholiques inscrira aussi son action dans le cadre du respect durable de l'environnement.

Chez les guides aussi, on passe le flambeau. On sait que la cheftaine fédérale sortante, Sylvie Roberti, a été élue au Sénat sur la liste du CDH. Avant même son élection, une assemblée générale a procédé à son remplacement : le samedi 9 juin, une AG a, en effet, porté à sa présidence Gaëtane Convent, assistante en psychologie de formation, qui faisait déjà partie de l'équipe fédérale comme responsable de la branche Nutons.

Christian Laporte

JAMBOREE ANGLAIS ET LEVER DE SOLEIL PLANÉTAIRE

► Plus de 1 000 Belges à Hylands Park et un petit matin radieux à Botrange.

La célébration du centenaire du scoutisme va passer à la vitesse supérieure dans les prochains jours. Et ce, tant chez nous qu'à l'échelon mondial après le joli succès du JAMbe qui avait réuni 80 000 personnes, fin avril dernier, au Heysel.

En effet, du 23 juillet au 8 août, aura lieu le 21^e Jamboree du scoutisme mondial à Hylands Park, sur les terres chères au père fondateur du mouvement Lord Baden-Powell, 87 ans après le premier du genre qui avait eu lieu dans la capitale britannique. Quelque 40 000 adeptes du scoutisme et du guidisme s'y retrouveront pour une "assemblée d'amis" (c'est la traduction de jamboree, un mot zoulou...).

La BD, thème des Belges

Parmi eux, il y aura 1 300 Belges. Un contingent représentatif des cinq fédérations francophones et néerlandophones de scouts et de guides. Soit encore 27 trou-

pes composées chacune de 36 membres et de 4 animateurs. Hylands Park, qui se trouve dans l'Essex, à 60 km au nord-est de Londres, non loin de Chelmsford, est un lieu idéal pour un aussi grand rassemblement scout puisqu'il y a là un parc vallonné de 400 ha qui permet de développer toutes les facettes d'un jamboree dont le but essentiel est, évidemment, de rapprocher les scouts des cinq continents dans une optique pacifique et constructive. Sur place, se succéderont des activités sportives, sociales, ludiques et éducatives à côté d'animations spécifiques comme un "Splash Day" (axé, on l'aura deviné, sur des joutes aquatiques) ou encore des sensibilisations à la défense et la protection de la nature et de l'environnement. En outre, chaque contingent national développera un thème spécifique. On ne sera pas surpris d'apprendre que les Belges ont choisi la bande dessinée. Un neuvième art qui se déclinera de bien des manières. Au cours du jamboree, aura également lieu un moment symbolique qui sera également célébré dans le monde entier : le matin du 1^{er} août, les scouts de l'ensemble de la planète

sont invités à se rendre sur le point culminant de leur pays pour regarder le soleil se lever sur le... deuxième siècle du scoutisme. Les anciens scouts, les actuels et tous les Belges savent que chez nous, ça se passera donc au signal de Botrange qui s'animera dès la veille, car les quelque 2 500 jeunes attendus bivouaqueront à Ovifat après être arrivés en train à Verviers et à Eupen. Encore une occasion de retrouvailles ludiques et pédagogiques. Après une veillée, les courageux se lèveront aux aurores (avant le soleil) à 4 h du matin pour cheminer ensemble vers la Fagne wallonne. Et le Scouting's Sunrise se clôturera par un petit-déjeuner dans la zone de Botrange. Puis, en bons scouts, chacun ira remettre de l'ordre dans la zone de logement et s'en retournera chez lui...

Christian Laporte

LE SOIR 23/07/07

Des millions de jeunes dans le monde s'appêtent à célébrer un siècle de scoutisme. Voilà en effet cent ans que son fondateur, Baden Powell, a officiellement ouvert le premier camp scout en soufflant dans une corne de coudou venant d'Afrique du Sud. C'était le 1^{er} août 1907. Depuis, 38 millions de jeunes issus de 166 pays se sont engagés dans le mouvement.

« Autonomes et fraternels »

Chaque été, 160.000 scouts et guide rejoignent les camps installés en Belgique. Cette année, certains d'entre eux franchiront les frontières nationales pour aller à la rencontre de leurs homologues étrangers, dans le cadre du 21^e « Jamboree ».

Dans un campement international, 40.000 jeunes scouts et guides du monde entier se retrouveront sur les terres de Baden Powell, à Hylands Park à 60 km de Londres. 1.300 Belges seront de la partie du 27 juillet au 8 août. Les troupes partent ce lundi du Heysel : les scouts flamands et francophones auront ainsi le loisir de faire connaissance avant de rejoindre le mouvement international.

Le « Jamboree » est organisé tous les quatre ans depuis la fin de la Première guerre mondiale. « Le fondateur du scoutisme a voulu ce rassemblement interna-

tional car il a senti qu'une action nationale ne suffirait pas à créer des citoyens autonomes et fraternels. C'est l'occasion de découvrir comment se pratique le scoutisme à travers le monde », témoigne Jérôme Ramacker, animateur chez les scouts pluralistes. « La rencontre entre Scouts et Guides du monde entier est une occasion extraordinaire de vivre nos valeurs tous ensemble », explique Virginie Tiberghien, des Guides catholiques de Belgique. « L'entraide est d'ailleurs essentielle à l'organisation de l'événement : une cotisation de solidarité a été organisée pour permettre aux fédérations des pays les moins riches de participer ».

Lors du Jamboree, impossible de s'ennuyer. Les activités ne manqueront pas. Au « World Villages », les jeunes iront à la découverte de cultures étrangères. Ce sera l'occasion pour le contingent belge de faire connaître l'art de la bande dessinée. Le « Global Development Village » sera une invitation à réfléchir sur la paix, l'environnement et les Droits de l'Homme. Plus sportive, la « Gilwell aventure » proposera de s'essayer à l'escalade ou au karting, tandis que la journée « Splash », préparée par les Scouts marins anglais, réservera aux jeunes quelques plaisirs aquatiques. ■ **S. D. (st.)**

UN LEVER DE SOLEIL TRÈS SYMBOLIQUE

LE SOIR 31/07/07

Hautement symbolique. Sur invitation de l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS), des scouts et guides de chaque pays du monde vont fêter le lever du soleil ce 1^{er} août, date à laquelle Baden Powell avait, en 1907, fondé le tout premier camp. Dans tous les camps, recueillement et magie seront au programme.

Pratiquement, chaque faction est invitée à se rendre à pied sur le point culminant du pays dans lequel il se trouve, ou au cœur des grandes villes, pour regarder l'astre solaire faire son apparition. « Ce sera l'occasion pour chacun de réfléchir à nos promes-

ses, notre engagement par rapport au groupe. Et puis aussi un moment unique pour prendre conscience qu'un nouveau siècle de scoutisme commence », précise Virginie Tiberghien, des Guides catholiques de Belgique.

En Belgique, 1.800 jeunes de 12 à 18 ans se donneront rendez-vous sur le plateau de Botrange à 6 h 03 tapantes. Ils se répartiront sur un sentier de 2 km, avec vue sur l'Est, pour assister au lever du soleil.

La veille, les scouts auront rejoint le point culminant du plateau à pied, avant de bivouaquer le soir dans le village d'Ovifat. ■

S.D. (st.)

PRÈS DE 2000 scouts et guides de Belgique se sont réunis hier au signal de Botrange pour un grand rassemblement célébrant le centenaire du scoutisme. Les scouts s'y sont rendus à pied, à travers le parc naturel des Hautes-Fagnes. C'est en effet le 1^{er} août 1907 que Robert Baden-Powell organisait le premier grand camp scout qui devait donner naissance au plus grand mouvement de jeunesse du monde. Après une veillée géante dans le village d'Ovifat réunissant des scouts et guides

réunissant des scouts et guides venus de l'ensemble du pays, tout le monde devait se rendre au point culminant du pays pour saluer à 6 h 03 précises le lever du soleil sur le nouveau siècle du scoutisme.

Au même moment, un "jamboree" réunissant près de 40 000 scouts venus de 160 pays se tient à Hylands Park, dans le sud de l'Angleterre. C'est le 21^e rassemblement de ce genre depuis la fondation du scoutisme. (G.C)

JAMBOREE DU CENTENAIRE SUR LES TERRES DE BP

LS 02/08/07

LONDRES
DE NOTRE CORRESPONDANT

Même son fondateur, Robert Baden-Powell, peu prompt aux émotions, aurait été ébranlé par la célébration, le 1^{er} août, du centième anniversaire de la création du mouvement scout. Au même endroit, l'île de Brownsea, au large de Poole où le général, militant chrétien et impérialiste, avait organisé le premier camp, un responsable des scouts britanniques a soufflé dans une corne d'antilope africaine pour lancer les « cérémonies du lever du soleil ». Par la suite, les 32.000 participants venus de 200 pays participant au jamboree monstre de Chelmsford ont réitéré leur serment de bâtir une société plus juste. En 1907, Baden-Powell avait emmené une vingtaine de jeunes, issus de collèges privés, en camping dans le Dorset (sud-ouest anglais).

« Nos valeurs fondamentales sont toujours celles de Baden-Powell, mais c'est la manière dont nous les enseignons à ces jeunes qui a changé. Notre objectif est de promouvoir une société plus pacifique par le truchement de l'échange culturel », indique Andrew Thorp, l'un des dirigeants de l'association des scouts britanniques à propos de l'anniversaire de l'initiative de « BP » (1857-1941). Encadrés par 8.000 adultes volontaires, les adolescents entre 14 et 18 ans se voient offrir des ateliers consacrés à l'histoire de l'esclava-

ge, aux droits de la femme, à la lutte contre le sida ou à la protection de l'environnement. Seule ombre au tableau, la municipalité a interdit les feux de camp par crainte des incendies.

Le mouvement avait été créé à la suite du rôle joué par les estafettes lors du siège de Mafeking (1899), en Afrique du Sud, pendant la deuxième guerre des Boers opposant colons hollandais et colonisateur anglais. Baden-Powell avait eu l'idée de génie d'utiliser les jeunes de la ville pour transmettre des messages à pied et en vélo.

L'ampleur des célébrations, qui se déroulent jusqu'au 8 août, cache toutefois la crise du scoutisme en Grande-Bretagne. D'après un sondage récent, seulement 3 % des sujets ont un lien avec le scoutisme, soit moins que les associations de résidents ou les groupes d'autodéfense. La chute du militantisme associatif dans une société de plus en plus individualiste, les scandales de pédophilie, la crise des Eglises, la séparation garçons-filles chez les scouts catholiques et l'image bourgeoise du mouvement expliquent cette désaffection. De moins en moins d'adultes sont prêts à sacrifier leurs loisirs pour accompagner des jeunes en patrouilles. En revanche, le scoutisme est en plein essor dans les pays de l'Est et en Asie. ■

MARC ROZEN

Hier, matinée ministérielle pour les Nutons de l'Unité guidé de Thuin. Catherine Fonck et Benoît Lutgen visitaient le camp.

● Noémie Bombled

Vingt-neuf Nutons, 5 animateurs, 3 cuisiniers... et une horde d'inconnus venus envahir leur endroit de camp. Pas de doute, pour les Nutons de l'Unité Guidé de Thuin, cette troisième journée de camp n'est vraiment pas comme les autres ! Deux importants personnages participent au rassemblement de ce matin. « Nous sommes des Nutons et nous savons nos prémisses » chantent-ils. Et, aussi jeunes soient-ils (ils ont de 5 à 8 ans), ils connaissent aussi ceux de leurs invités : Catherine et Benoît, respectivement ministre de l'Enfance et ministre de l'Environnement.

Les deux ministres, qui ont revêtu leurs foulards, sont notamment venus leur parler d'alimentation saine. « Chaque année, la Communauté Française consacre un budget de 2.700.000 aux centres de vacances. Cette année, nous lançons un projet ayant pour thème l'alimentation saine et l'hygiène alimentaire. L'objectif est d'élaborer des outils pédagogiques à destination des animateurs », explique Catherine Fonck.

D'ailleurs, dès le mois de juin, une brochure pédagogique, une grille d'auto-évaluation et une affiche didactique ont été envoyées aux organisateurs de centre de vacances agréés.



Les Nutons ont préparé eux-mêmes le repas de midi. Les deux ministres les ont aidés.

À la soupe !

Les Nutons, basés à l'école libre d'Yves-Gomrée, ont fait découvrir leur camp aux Ministres et aux quelques représentants des Guides et du Patro, venus, eux aussi, leur faire « le salut scout ».

Le thème du camp est le Moyen-Âge. Pour l'occasion, les Nutons se sont rebaptisés « Camelots » et ont décoré la salle de fanions, dessins de chevaliers et autres châteaux forts.

Un décor idéal pour partager le repas avec les Ministres. Un repas sain, bien entendu, puisque ce sont les enfants eux-mêmes qui ont pétri le pain et coupé les légumes pour la soupe. Alors : « bona bona... pétit ! »



Les Ministres Fonck et Lutgen ont participé au rassemblement matinal des Nutons.

Un label « foulard » pour les camps

En mars 2007, un avant-projet de décret a été approuvé au Gouvernement wallon. Il prévoit la possibilité de classer les endroits de camp selon la qualité de leurs équipements. « Le label se présentera sous forme de foulard, qui seront attribués comme les étoiles d'un hôtel. Les critères se porteront sur les caractéristiques du bâtiment, l'accès aux personnes handicapées, la propreté, la sécurité, les

prix... » explique Benoît Lutgen.

L'objectif est de garantir un maximum de sécurité aux mouvements de jeunesse.

Le texte prévoit l'octroi de subides aux propriétaires pour la mise en conformité de leurs bâtiments en matière de sécurité incendie et d'hygiène. Les travaux pourront être subventionnés à hauteur de 50 %, avec un plafond de 6250 €.

Une brochure « Camps de vacances »

Le Ministre Lutgen a réédité cette année une brochure qui a pour but de faciliter la vie en camp de vacances. Destinée aux responsables de camps, elle a été réalisée en concertation avec les mouvements de jeunesse. Le contenu se structure en cinq chapitres : habiter la nature, activités en plein air, circulation en forêt, gestion de l'eau et des déchets, se nourrir. Le fascicule regorge de conseils et d'astuces pour bien réussir un camp, dans le respect de l'environnement, des riverains et des autres touristes.

Un outil qui s'avère utile pour les jeunes animateurs, souvent âgés de 18 à 25 ans.

Un outil qui s'avère utile pour les jeunes animateurs, souvent âgés de 18 à 25 ans.

EPINGLÉ POUR VOUS

● Les jeunes et leurs loisirs	47
Que font-ils de leur temps libre ?	47
« Il faut favoriser les loisirs actifs » (suite 1)	48
Comment vivent les moins de 16 ans	49
● Prix Cera 2007 : Des bénévoles de plus en plus indispensables	50
● Emploi Jeunes : Des stages dans la fonction publique	51
● Enseignement supérieur : Au sprint pour les étudiants modestes	52
● Enfance : Webcams interdites dans les crèches	53
● Le 127 bis est « inadapté »	54
● RTBF : Le verrou de la pub a sauté	55

.....

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

Parmi les revues reçues au CJC, nous en avons épinglé quelques unes dont le contenu pourrait vous intéresser et/ou être utile pour la préparation de vos activités de formation ou d'animation. Si vous souhaitez en recevoir les coordonnées ou, si le volume le permet, une copie, adressez un mail à secretariat@cjc.be

POLITIQUE

Le bimestriel de débats fête à la fois son dixième anniversaire et son 50ième numéro. A cette occasion, le numéro spécial du mois de juin répond à plusieurs voix à la question : « La gauche peut-elle encore changer la société ? » Et tout d'abord « Qu'est ce qu'être de gauche ? ». Les différentes contributions y répondent avec doute, désarroi, colère, espoir, envie de reconstruire... Le numéro propose également une longue interview des directeurs de la revue, Hugues le Paige et Henri Goldman.

LA REVUE NOUVELLE

Le dossier de la dernière édition de la revue nouvelle est intitulé « Le retour des dieux ».

Selon le sociologue américain, Peter L. Berger, la modernité ne signifie pas nécessairement la fin de la religion. Si notre étape historique est caractérisée par la sécularisation, elle l'est autant par le pluralisme. Les religions ne sont plus confinées de manière géographique. Et, de nos jours, plus aucune religion ne s'impose de manière exclusive, par le haut. Au contraire, chacune est un des possibles selon les options des individus.

Le dossier entend explorer les différentes dynamiques religieuses en émergence.

IMAGINE - DEMAIN LE MONDE

Le dossier du n° 61 (mai – juin) du bimestriel traitant d'Ecologie, des rapports Nord – Sud et de société est consacré à l'énergie nucléaire.

L'industrie nucléaire est à un tournant. En perte de vitesse dans la plupart des pays développés, elle tente de se déployer dans les pays où l'atome est quasi inconnu du grand public. Après avoir englouti, pendant des décennies, les budgets de recherche nationaux et européens au détriment des énergies renouvelables, le complexe électronucléaire voudrait opérer son grand retour.

Le dossier du n° 62 (juillet – août) aborde le délicat passage de l'adolescence à l'âge adulte quand l'emploi des jeunes est précaire.

Chômage, stage d'attente, travail intérimaire, flexibilité... Les jeunes sont confrontés à une société complexe, dominée par le transitoire, le précaire et le mobile. Faut-il n'y voir que du négatif ? Ou plutôt, comme certains le font, profiter des ouvertures offertes sur le monde, avant d'être complètement adulte ?

SIGNES DES TEMPS

Avec le numéro 2 de l'année, le trimestriel de Pax Christi modernise son image et son logo. Le dossier « Stratégie de parole... Espace de paix... » aborde la question : Comment répondre à la violence autrement que par la violence ? Deux analyses reflétant le point de vue de Pax Christi Wallonie-Bruxelles sont complétées par le témoignage du Brigadier Général Joe Coelmont, représentant militaire belge auprès du Comité Militaire de l'Union Européenne. La rubrique 'Portrait' présente l'archevêque de Bagdad qui affirme : « On peut faire la guerre seul mais pas la paix ».

CONTRASTES

Le dossier pédagogique du bimestriel des Equipes Populaires (édition juillet-août), pose la question de la réduction du temps de travail : où en est le débat ? Si, en Belgique, le débat n'est pas à l'ordre du jour politique et syndical, il recouvre pourtant de nombreux enjeux tels que la dégradation des conditions de travail, la pression sur le temps, la diminution du pouvoir d'achat.

Que font-ils de leur temps libre ?

- Sans surprise, ils regardent la télé, surfent sur Internet et jouent aux jeux vidéo.
- Un jeune sur quatre joue d'un instrument de musique.
- Selon les groupes sociaux, des différences significatives apparaissent, selon une enquête du CRIOC.

Selon leur âge, leur région, leur appartenance à tel groupe social, le type d'études, la taille du ménage, à quoi donc nos jeunes consacrent-ils leurs loisirs ? Quelles sont leurs habitudes en matière d'activités extrascolaires, de sorties et de vacances ?

Tel est l'objet d'une vaste enquête menée par le Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC) auprès de 2200 jeunes âgés de 9 à 18 ans.

Regarder la télévision.

Honneur à celle qui figure encore et toujours en tête des loisirs des jeunes : la télévision. Rares (6 pc) sont en effet ceux qui y échappent. Les plus assidus, se trouvent en Flandre (96 pc) tandis que seuls 91 pc des jeunes Wallons disent regarder régulièrement la télévision. Quant au type d'enseignement, le taux le plus faible est observé dans l'enseignement artistique (83 pc). Et si 96 pc des jeunes appartenant à une famille de 4 personnes citent cette activité, le chiffre tombe à 87 pc dans les familles de 2 personnes.

2 Faire du sport. A la question "pratiquez-vous un sport ?", les trois quarts (74 pc) répondent par l'affirmative. Ils sont plus nombreux (84 pc) dans l'enseignement primaire, dans les groupes sociaux supérieurs (80 pc, contre 68 pc dans les groupes sociaux inférieurs) et dans les familles de quatre personnes (79 pc) et moins présents sur le terrain sportif lorsqu'ils fréquentent l'enseignement artistique (62 pc) ou sont issus d'une famille monoparentale vivant avec leur mère (66 pc). La pratique du sport diminue toutefois avec l'âge. Si, à 9 ans, environ 90 pc des

jeunes pratiquent un sport, de 10 à 14 ans, ils ne sont plus qu'environ 80 pc et, à partir de 15 ans, on descend sous la barre des 70 pc.

3 Boire un verre. Si à 11 ans, déjà un jeune sur deux dit aller boire un verre de temps en temps avec les copains, à 17 ans, ils sont 9 sur 10 dans ce cas. C'est dans les groupes sociaux inférieurs (76 pc), dans l'enseignement technique (77 pc) et parmi les néerlandophones (75 pc) que ces taux s'avèrent les plus élevés.

4 Fréquenter les parcs d'attractions. Autre activité de loisirs relativement prisée, la fréquentation des parcs d'attraction : 65 pc des jeunes s'y rendent. Les moins friands sont les élèves de l'enseignement artistique (40 pc), de l'enseignement professionnel (44 pc) et les francophones (58 pc). Une fois passé le cap des 15 ans, l'attrait diminue cependant assez nettement, même si plus de la moitié des jeunes de cette tranche d'âge s'y rendent encore.

5 Jouer aux jeux vidéo.

Sans grande surprise, les jeux vidéo remportent toujours un franc succès avec un très net avantage pour les garçons (88 pc) par rapport aux

filles (38 pc). De même, les enfants de primaire (72 pc), avec un pic vers les 11-12 ans, se montrent bien plus accros que ceux de l'enseignement artistique (40 pc).

6 Sortir en boîte et/ou en soirée. Si jusqu'à l'âge de 12 ans, on se montre plutôt calme à ce niveau, une fois passé ce cap, l'activité devient très prisée. Plus des trois quarts (77 pc) des élèves du secondaire sortent en boîte ou en soirée, les jeunes des familles monoparentales sortent davantage (58 pc) que ceux des familles biparentales (43 pc).

7 Visiter les musées et les expositions. S'agissant de visiter les expositions et les musées, l'enthousiasme est nettement plus tempéré. Pour l'ensemble des jeunes interrogés, 40 pc citent cette activité de loisirs. Ils sont légèrement

plus nombreux parmi les francophones (47 pc), contre seulement 35 pc parmi les néerlandophones, dans les groupes sociaux supérieurs (50 pc contre 30 pc parmi les groupes sociaux inférieurs), et assez logiquement beaucoup plus nombreux dans l'enseignement artistique (66 pc) que dans l'enseignement technique et professionnel (22 pc).

8 Fréquenter un mouvement de jeunesse.

Environ un jeune sur trois (35 pc) fréquente un mouvement de jeunesse. Les taux s'avèrent légèrement supérieurs dans l'enseignement supérieur (47 pc) ainsi que dans les familles nombreuses (de 5 personnes) ou 44 pc des jeunes fréquentent un mouvement de jeunesse. En revanche, rares (21 pc) sont les jeunes de l'enseignement technique (24 pc), de l'enseignement professionnel (21 pc) ou encore ceux issus des familles monoparentales vivant chez leur mère (28 pc) qui se retrouvent dans ces mouvements.

9 Jouer un instrument de musique.

Un enfant sur quatre (26 pc) joue un instrument de musique. A Bruxelles, la proportion s'avère plus élevée (37 pc).

Il en va de même dans les groupes sociaux supérieurs (33 pc, contre seulement 17 pc dans les groupes sociaux inférieurs) et, forcément, dans l'enseignement artistique (41 pc). Dans l'enseignement professionnel, seuls 10 pc des jeunes jouent un instrument et en Wallonie, le pourcentage s'élève à 21 pc.

10 Partir en vacances.

Et les vacances ? Pour la majorité des jeunes (85 pc, soit 91 pc en Flandre et 81 pc en Wallonie), c'est en famille, avec les parents. L'âge où l'on commence toutefois à partir de plus en plus entre copains se situe à 13 ans alors que, vers 15 ans, on part également de moins en moins avec papa et maman. Toutes les bonnes choses ont une fin...

L.D.

A 9 ANS, 9 JEUNES SUR 10 PRATIQUENT UN SPORT. DE 10 À 14 ANS, ILS NE SONT PLUS QUE 8 SUR 10. A PARTIR DE 15 ANS, ILS SONT 2 SUR 3

"Il faut favoriser les loisirs actifs"

• L'adolescence est une période critique pour la pratique des activités extrascolaires.

• Mieux vaut tenter d'accrocher avant cet âge.

Selon l'appartenance sociale et le type d'étude, notamment, des différences significatives apparaissent dans le type de loisirs pratiqués par les jeunes interrogés.

"L'enquête fait ressortir que ce sont bien les enfants des familles plus privilégiées qui font davantage de sport, participent à des mouvements de jeunesse, s'adonnent aux loisirs actifs, analyse Antoinette Brouyaux du CRIOC (Centre de recherche et d'information des organisations de con-

sommateurs), qui tient à souligner le "réel problème social" mis en exergue dans cette étude.

"Si l'on veut inciter les jeunes de tous milieux à faire plus de sport, de musique ou à participer à des mouvements de jeunesse, il est indispensable de favoriser une approche globale".

Développer des mécanismes d'incitation à des activités comme la mise en place de chaînes sports dans le cadre du plan nutrition santé ou encourager les fédérations sportives sont des exemples concrets qui peuvent s'inscrire dans une plus large démarche.

Des recommandations

Aussi le CRIOC émet-il, dans ses conclusions, une série de recommandations.

"Les activités de loisirs constituent un moment clé pour les jeunes et les adolescents en matière

de participation à des activités sportives, culturelles ou de détente", rappelle l'organisation, qui souligne le fait que "avec le passage à l'adolescence, les activités de loisirs encadrées tant sportives que culturelles rencontrent un intérêt moins marqué chez les jeunes".

"Sachant qu'à l'adolescence, beaucoup de jeunes ont tendance à s'opposer à de nombreuses choses, mieux vaut tenter de les accrocher avant cette période de l'adolescence, période critique pour les activités extrascolaires, et prendre des initiatives avant cet âge où ils risquent de tout refuser", fait encore remarquer Antoinette Brouyaux, qui encourage fortement la participation aux loisirs actifs, qu'il s'agisse de mouvements de jeunesse, d'activités musicales, de visites culturelles...

"Autant d'alternatives intéressantes aux activités coûteuses pour les parents tels que le shopping hebdomadaire, les sorties en boîte ou les parcs d'attraction", selon cette responsable du Cricoc, qui ne sous-estime pas le danger de banalisation de la consommation d'alcool lors de telles activités "qu'il ne s'agit toutefois pas de stigmatiser car elles ont aussi un rôle social à jouer".

"L'appartenance socio-culturelle s'avère déterminante dans le choix (ou l'absence de possibilité de pratique) d'une activité", fait encore remarquer le Cricoc, qui invite les pouvoirs publics à renforcer l'accès de tous aux loisirs actifs.

Internet devant la télé

Quant au temps passé sur la toile et devant le petit écran, il interpelle. Au point que l'association demande que des problèmes en matière de protection des

mineurs soient solutionnés comme le respect de la vie privée, le contrôle des pratiques publicitaires, la dépendance aux jeux, le respect du droit à l'information et à la copie privée.

Et si, durant leurs temps libres, les 9 à 18 ans préfèrent avant tout regarder la télévision (94 pc) ou surfer sur Internet (93 pc), "il est surprenant d'observer qu'à l'âge de 13 ans, Internet vient prendre le pas sur la télévision, constate encore la porte-parole du Cricoc, et tandis qu'à l'âge de 11 ans, on observe un déclin pour la pratique d'un instrument de musique, parallèlement se marque un pic au niveau des jeux vidéo. Le regain d'intérêt pour la musique réapparaît en revanche vers l'âge de 17-18 ans. Sans doute peut-on interpréter cela comme un choix plus personnel".

L.D.

Comment vivent les moins de 16 ans ?

► Selon une enquête de l'ULg, ils vivent plutôt avec papa et maman, dans une maison bien équipée, partent en vacances.
► Mais 40 pc sont dans un ménage qui ne peut épargner.

Comment vivent les jeunes de moins de seize ans en Communauté française ? Avec qui ? Dans quel logement ? Avec quelles ressources ? Quelles sont les croyances de leurs parents ? De vastes questions qui trouvent désormais des éléments de réponse dans la publication des résultats d'une enquête de l'Université de Liège, commandée par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse^(*).

L'étude portait sur près de 10 000 personnes, de 1992 à 2002. Quel est le portrait ainsi dressé des enfants en Communauté française ?

Les parents. 8 enfants sur 10 vivent avec leur papa et leur maman, mais leur proportion tend à diminuer (de 83,2 pc en 1992 à 77,1 pc en 2002), tandis que le nombre de ceux qui vivent avec leur maman augmente (de 10,9 pc à 17,4 pc). 8 (6) enfants sur 10 ont un papa (une maman) qui travaille. Dans un cas sur deux, les parents sont diplômés du secondaire et le nombre d'enfants dont la mère a fait des études supérieures est en augmentation (de 34 pc à 39 pc).

Les ressources du ménage. En 2002, 66 pc des enfants vivaient dans un ménage où l'on gagne plus de 2 000 euros (contre 57 pc en 1992). Dans le même temps, la proportion de ceux qui vivent dans un ménage où l'on peut consacrer une partie des revenus à l'épargne est passée de 58 pc à 38 pc ! Et la proportion de ménages où l'on peut s'offrir des vacances a reculé de 81 pc à 74 pc.

Le logement. 80 pc des enfants habitent une maison, les 20 autres dans un building. 80 pc occupent un logement dont le ménage est propriétaire.



■ Ces enfants-ci, à Bruxelles les bains, ont l'air de bien profiter de la vie.

4 Les équipements. De 1992 à 2002, certains appareils se sont répandus parmi les ménages. Ainsi pour le lave-vaisselle (48 pc des enfants vivaient dans un ménage qui possède le bien en 1992, 66 pc en 2002), pour le sèche-linge (58 pc à 82 pc), le four à micro-ondes (de 40 à 82 pc), le GSM (de 11 à 89 pc) ou l'ordinateur personnel (de 30 à 67 pc). Souvent, quand un équipement fait défaut, c'est par manque de moyens. Pour le téléphone fixe, la tendance est inverse (de 89 à 85 pc).

5 La santé mentale des parents. En 2002, si 5 enfants sur 10 ont un parent qui ne témoigne d'aucun problème, 2 sur 10 ont une mère qui témoigne de plus de 3 problèmes (en augmentation depuis 2002).

6 Le tabagisme des parents. En 2002, 32 pc des enfants avaient un papa qui fume régulièrement (24 pc pour les mamans).

7 Les croyances des parents. En 2002, 6 enfants sur 10 ont des parents (un père ou une mère) qui considèrent la religion comme plutôt ou moyennement importante. De 1992 à 2002, on constate une diminution de l'importance accordée par les parents

à la religion, particulièrement du côté des pères. En 2002, 6 enfants sur 10 ont une mère croyante tandis que 5 enfants sur 10 ont un père croyant. Là aussi, on remarque un net recul de la foi des parents depuis 1992.

8 Les tâches ménagères. La seule tâche que la majorité des enfants ne voient pas leur mère effectuer, est le jardinage et le bricolage. Quelles sont celles que les enfants voient faire leur père ? Avant tout, jardiner et bricoler (80 pc), gérer les papiers administratifs (70 pc), gérer l'épargne (65 pc), gérer l'argent au quotidien (60 pc). Mais aussi faire les courses (50 pc). Par contre, pour la cuisine (25 pc), l'entretien de la maison (25 pc) et l'entretien du linge (- de 10 pc), les papas ont encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'arriver au niveau des mamans.

L. G.

► Rapport disponible sur www.oca.cwfb.be.

Ils ont retrouvé le sourire, le soir de Noël, à l'hôpital... Chaque année, des dizaines de patients isolés reçoivent un dessin d'enfant. Des messages de réconfort que leur adressent les élèves des écoles namuroises, liégeoises et hennuyères, par l'intermédiaire d'un infirmier pédiatrique de Namur, Christian Michel.

C'est ce genre de projet bénévole qu'a voulu valoriser le groupe financier coopératif Cera, dans le cadre de son programme « Volontiers volontaires aux côtés des patients ». Objectif : soutenir financièrement des initiatives de volontariat, dans le secteur de la santé, en privilégiant les projets qui contribuent à l'échange des

bonnes pratiques et consolident les liens sociaux et affectifs.

Près de 80 candidats ont répondu à l'appel, en Communauté française. Un jury d'experts indépendants a retenu 31 lauréats, qui viennent de se partager 60.000 euros, répartis en enveloppes de 300 à 4.000 euros.

« Le jury a été attentif au caractère crucial du besoin, à la valeur d'exemple du projet et au fait qu'il soit le fruit d'une concertation avec le public cible », commentent les organisateurs. Près de la moitié des associations primées ont introduit des projets de formations spécifiques (former, par exemple, des baby-sitters dotés des compétences nécessaires

pour prendre en charge les enfants autistes, « professionnaliser » l'écoute des patients en fin de vie, animer des équipes de volontaires en soins palliatifs à domicile, etc.).

D'autres projets améliorent le cadre de vie des patients : construction d'une serre dans le potager des enfants malades à l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola (Huderf), animation d'une salle d'attente en espace d'accueil et d'écoute pour les toxicomanes et leurs familles, etc.

Autant d'initiatives qui révèlent, en creux, les efforts qui restent à consentir pour humaniser les soins de santé. ■

RICARDO GUTIÉRREZ

« Rompre l'isolement des proches »

ENTRETIEN
Françoise Bouffieux gère le projet de l'ASBL Trampoline, centre résidentiel pour toxicomanes, à Châtelet.

Quel usage comptez-vous faire des 3.000 euros reçus du Cera ?

Nous voudrions que ce soutien soit utile à l'ensemble des groupes d'entraide pour personnes souffrant d'assuétudes et leurs proches. Concrètement, cet apport va notamment nous permettre de créer un site internet qui rendra plus visibles et plus accessibles toutes ces associations.

Vous entendez aussi former les volontaires qui vous épaulent...

Notre activité de base consiste en un programme thérapeutique pour toxicomanes sevrés, sur 18 mois : une phase résidentielle d'accueil, suivie d'une période de vie en communauté, qui s'achève, quand tout va bien, par une réinsertion socioprofessionnelle. En parallèle, nous travaillons avec les familles et les proches : des volontaires, que nous allons former à ces tâches, animent les groupes d'entraide où les proches peuvent partager leurs expériences, rompre l'isolement, surmonter les dif-

ficultés qu'implique la présence d'un proche toxicomane.

La cohabitation avec les bénévoles ne pose pas problème ?

Nous mobilisons 50 professionnels (médecins, éducateurs, assistants sociaux, psychologues) et une petite dizaine de bénévoles qui ne sont pas du tout perçus comme concurrents. Ils sont complémentaires et participent même à toutes les réunions de travail. Certains sont là depuis si longtemps qu'ils constituent la mémoire de l'association. ■

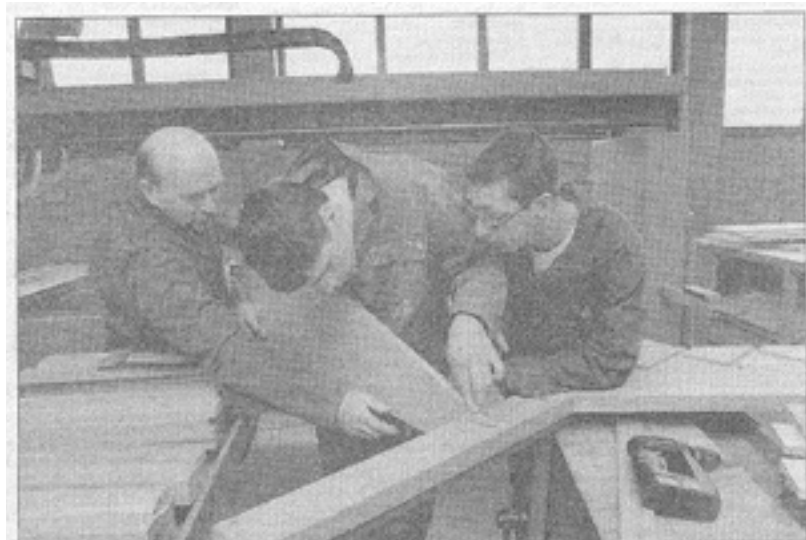
Propos recueillis par
R.G.

- Chaque année, 1 500 jeunes choisissent l'enseignement et la formation en alternance.
- Et acquièrent de l'expérience, souvent, dans le secteur privé.
- Dès septembre, ils pourront réaliser leur stage dans la fonction publique.

Chaque année, à Bruxelles, 1 500 jeunes, âgés de 15 à 23 ans, choisissent de combiner en alternance enseignement théorique et formation pratique. Ils passent ainsi deux jours par semaine en cours et trois jours en insertion socioprofessionnelle. Cette formule leur permet dès lors d'acquérir conjointement apprentissage et expérience dans le milieu du travail.

"La formation et la pratique professionnelle doivent contribuer à l'éducation du jeune et à sa préparation à un métier", indique Charles Picqué (PS), ministre-président bruxellois, dans un communiqué.

Actuellement, les jeunes en alternance acquièrent essentiellement leur expérience de travail dans le secteur privé *"alors qu'une collaboration avec le secteur public se justifie pleinement"*, insiste M. Picqué. *"Ceci est d'autant plus vrai que, parmi ces 1 500 jeunes, nombre d'entre eux éprouvent aujourd'hui en-*



■ La filière enseignement-formation en alternance permet aux jeunes d'acquérir connaissances et expérience concrètes.

core des difficultés à trouver un stage."

Face à ce constat, M. Picqué a développé, en collaboration avec le Conseil zonal de l'alternance qui coordonne le réseau francophone, Tracé Brussel, l'organisation coupole néerlandophone et les organisations syndicales, un projet de formation en alternance pouvant être mené dans la fonction publique communale bruxelloise.

Ce projet a été présenté en

avril 2007 au gouvernement bruxellois. Et a permis de mettre en place un cadre commun pour les 19 communes bruxelloises (circulaire régionale), laissant néanmoins suffisamment de place pour les spécificités de chaque entité locale.

Convention Rosetta

Concrètement, un appel à candidatures a été adressé aux communes en juin 2007. Il leur a été proposé d'engager des jeunes

sous Convention de premier emploi de Type II ("Rosetta"). Cette convention comporte un contrat de travail à temps partiel (mi-temps au moins) au sein de la commune ainsi qu'un volet formation assuré par le Centre d'enseignement et de formation en alternance (CEFA), le Centrum deeltijds onderwijs (CDO) ou le Centrum deeltijds vorming (CDV).

"Il s'agit d'un véritable partenariat avec les communes qui

mettront à disposition des jeunes un accompagnement individualisé par des tuteurs, eux-mêmes agents communaux, ainsi que les équipements permettant de compléter leur formation", commente M. Picqué.

Subvention de 570 000 euros

Pour mener ce projet-pilote à bien, un budget global de 570 000 euros, a été dégagé dans le cadre du Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E). La commune bénéficiera d'un incitant maximal de 10 000 euros par poste occupé par un jeune au sein de son administration. Le salaire du jeune sera payé par la commune qui bénéficie ainsi des réductions de cotisations fédérales liées à la mesure "Rosetta" ainsi

que du bonus de stage instauré par le gouvernement fédéral dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations. Selon le ministre-président bruxellois, *"l'objectif est donc bien de mobiliser et de s'inscrire dans les mesures à l'emploi existantes"*.

Aujourd'hui, 54 postes qui seront occupés par les jeunes en alternance ont d'ores et déjà été attribués aux communes et les premiers engagements devraient intervenir dès septembre 2007.

Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale en partenariat avec les communes participantes procédera à une évaluation du projet. Et un comité d'accompagnement régional sera mis sur pied pour le suivi trimestriel du projet.

St. Bo

LLB 18/07/07

► Le Parlement a finalement voté dès hier de nouvelles mesures de démocratisation de l'enseignement supérieur.

► Les premiers effets se feront sentir dès septembre.

Ils faisaient plaisir à voir. Les représentants de la Fédération des étudiants francophones (Fef), dans la salle ovale du Parlement de la Communauté française, mardi en début d'après-midi. Heureux de l'issue favorable réservée, en commission de l'Enseignement supérieur, à la proposition de décret "complétant le mécanisme de démocratisation des études supérieures hors universités". Il aura donc abouti, le lobby des étudiants, relayé par le groupe Ecolo, repris ensuite par le groupe socialiste, qui aura finalement insisté auprès de son partenaire CDH pour un vote en urgence de ce décret, rendu possible par une marge budgétaire inespérée.

Et dire qu'à l'origine, cette proposition avait été annoncée – mais sans suite – par le PS, à quelques heures des élections législatives, sans doute pour redorer son image auprès d'étudiants qui lui avaient décerné un piètre bulletin. Au bout du compte, le décret, complété, a été voté dans l'urgence en séance plénière en fin de journée – seul le MR s'est abstenu. Que prévoit-il exactement ?

1° Il limitera progressivement à



■ Coup de pouce financier pour les étudiants du supérieur non universitaire dont les revenus sont modestes.

458 euros, comme c'est le cas à l'université, le coût des études (matériel + droits complémentaires + frais administratifs) pour les

étudiants de condition modeste (*) de l'enseignement supérieur non universitaire. Cette mesure concernerait environ 4 800 étudiants en 2007-2008.

2° Il étend aux boursiers (**) des Ecoles supérieures des arts (Esa), des Instituts supérieurs d'architecture (Isa) et de certaines sections des Hautes Ecoles (HE) qui en étaient jusqu'à présent exclus,

le bénéfice d'un plafond de 106 euros. Cela pourrait bénéficier à 2 150 étudiants l'an prochain.

Afin d'assurer l'équilibre financier des établissements d'enseignement, la ministre Simonet (CDH), se réjouit de voir augmenter de 12,5 à 15,6 millions d'euros le montant du Fonds de démocratisation de l'enseignement supérieur. Deux tiers de ce montant sont en effet rattachés aux établissements, selon une clé de répartition nouvelle qui tiendra compte de la condition sociale de

l'étudiant (boursier = 4 ; modeste = 2 ; autre = 1), avantageant donc les HE qui accueillent une population moins favorisée. L'autre tiers servira à la revalorisation des subsides sociaux, raison pour laquelle la Fef se montrait finalement satisfait, malgré l'élèvement des

mesures sur cinq ans.

Laurent Gérard

* À titre d'exemple, avec deux personnes à charge, les revenus ne peuvent dépasser 23 245,35 euros pour bénéficier d'une bourse ; et 26 169,35 euros, pour bénéficier du statut d'étudiant modeste.

JOHANNA DE TESSIERES

► Un arrêté du gouvernement proscrit "la diffusion en direct d'images des enfants".

Avoir un œil sur son enfant tout en étant présent devant son ordinateur au travail : le rêve de certains parents et responsables de crèches. Désormais, l'interdiction de cette pratique figure noir sur blanc dans un arrêté du gouvernement de la Communauté française, annonçait mardi "Le Soir".

Avant les vacances, le gouvernement francophone a, en effet, adopté, sur proposition de la ministre de l'Enfance, Catherine Fonck (CDH), un arrêté qui modifie les règles fixées par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) relatives aux infrastructures et équipements de tous types de milieux d'accueil. Parmi ces règles, définissant notamment l'espace requis par enfant ou les conditions d'hygiène et de sécurité, figure l'interdiction formelle de "la diffusion par voie électronique en direct d'images des enfants". En cas

d'infraction à cette règle, le milieu d'accueil se verra retirer son agrément.

Début 2006, *The Little baby's Net*, une maison d'enfants de Braine-l'Alleud, avait émis le souhait de faire sienne cette pratique répandue à l'étranger, afin de répondre aux exigences parentales de transparence.

Avis négatifs

Un an et demi et deux avis négatifs plus tard – l'un de l'ONE qui craignait des répercussions négatives pour les enfants et leurs parents ainsi que pour les professionnels ; l'autre de la Commission de la vie privée qui invoquait l'absence de contrôle sur l'utilisation des images et le manque de liberté dans le consentement des parents et des employés –, les webcams sont donc formellement interdites.

Par ailleurs, l'usage de la vidéosurveillance en circuit fermé sera désormais encadré : les caméras ne pourront remplacer la surveillance par le personnel, mais pourront constituer un complément à celle-ci.

L. G.

LE SOIR 10/08/07

Je maintiens que l'établissement fermé 127 bis n'est pas un lieu adapté au bien-être et au bon développement d'un enfant. Aucun enfant ne devrait s'y trouver. » Le 28 juillet, Claude Lelièvre, délégué général aux droits de l'enfant, visitait le centre pour illégaux de Steenokkerzeel en compagnie de quatre parlementaires : Carine Russo (Ecolo), Anne Delvaux et Benoît Drezé (CDH) et Julie Fizman (PS). Le Soir a pris connaissance de son rapport, qui dénonce, entre autres choses, des conditions d'enfermement « quelque peu détériorées, notamment concernant l'état général de propreté ».

Claude Lelièvre avait déjà visité le centre 127 bis en mai 2005. Deux ans plus tard, 14 enfants y sont détenus et les infrastructures sont en moins bon état : « Le préau grillagé réservé aux familles avec enfants est moins bien entretenu (...). Il y a moins de jeux (...). Les chambres ressemblent de plus en plus à des cellules de détenus en milieu carcéral (graffitis, odeurs, délabrement). L'état de propreté général diminue. Il n'y a aucune intimité dans les chambres. »

La proximité du centre 127 bis avec l'aéroport est également dé-

noncée.

Le délégué général avait organisé cette visite de juillet 2007 dans la foulée de la tentative d'expulsion d'Ana Cajamarca et sa fille Angélica (11 ans). Dans son rapport, il décrit une journée type des enfants détenus : bricolage, TV, lecture... Trois éducateurs, dont aucun n'est enseignant, assurent les « cours ».

« L'encadrement est principalement axé sur la surveillance », déplore Claude Lelièvre. Le centre 127 dispose d'un seul psychologue à temps partiel, attaché à l'équipe de direction. Un autre professionnel devrait être intégré dès septembre.

« La petite fille à qui nous avons rendu visite appelle les surveillant "les policiers d'ici", ce qui démontre la vision répressive qu'elle a de ces agents et de son placement », rapporte le délégué général. Ce dernier s'est également intéressé aux « procédures d'expulsion », en particulier celles qui ont été appliquées à Ana et Angélica. Il relève plusieurs contradictions : « Au regard des faits qui nous sont rapportés, on peut imaginer différentes hypothèses. Soit la directrice a délibérément donné de fausses informations (heure du vol et pas d'usage

LE DÉLÉGUÉ aux Droits de l'enfant décrit un milieu « carcéral » et des conditions de vie « détériorées ».

gers ou ministre de l'Intérieur) des directives modifiant l'heure du vol et la méthode d'expulsion habituellement appliquée. »

Et de conclure en dénonçant le « manque de transparence à l'égard des parlementaires » et au sien propre. Un rapport, un de plus, à charge de l'existence même des centres fermés en Belgique. ■

HUGUES DORZÉE



LE 28 JUILLET, CLAUDE LELIÈVRE, délégué général aux droits de l'enfant, visitait le centre pour illégaux en compagnie de quatre parlementaires et de la petite Angélica. PHOTO DOMINIQUE DUCHESNES

LES RECETTES publicitaires de la RTBF pourront atteindre 30 % en 2010. Le Parlement l'a approuvé.

Sept mois presque jour pour jour après l'entrée en vigueur du contrat de gestion de la RTBF pour la période 2007-2011, les modifications décretales liées au rehaussement du plafond de recettes publicitaires ont enfin été adoptées mercredi en commission de l'audiovisuel du Parlement de la Communauté française. Les décrets devraient être votés d'ici une quinzaine en séance plénière.

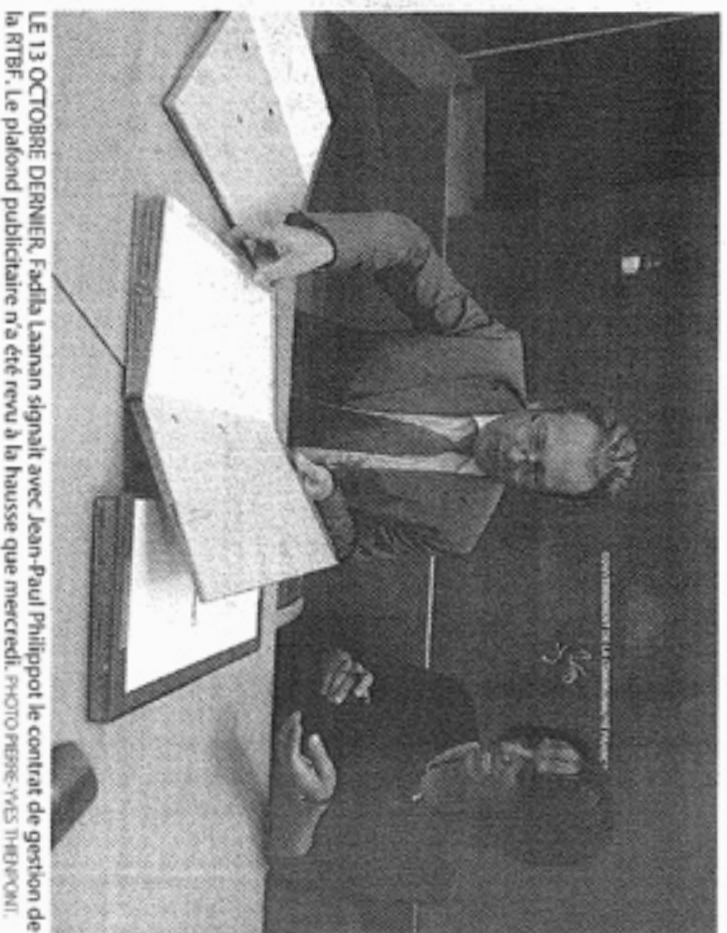
Pour rappel, jusqu'ici, la RTBF ne pouvait tirer plus de 25 % de ses recettes de la publicité, un seuil du reste jamais atteint (actuellement, il est de 23 %). Dans un premier temps, un dé plafonnement total avait été prévu lors de la négociation du contrat de gestion avant que, sur pression de RTT, le politique ne limite cette libéralisation à un dé plafonnement progressif atteignant les 30 % des recettes totales en 2010. Toutefois, pour rendre ce dé plafonnement possible, il fallait passer au Parlement par une modification du décret de 1997 sur le statut de la RTBF.

Comme on pouvait le penser, les débats ont été houleux, l'opposition MR-Écolo demandant l'ouverture d'un débat public sur la question, d'autant que, lors de la discussion sur le contrat de gestion à l'automne dernier, elle s'était heurtée à un cadenassage en règle des débats par la majorité.

Élu président de la commission (lire ci-dessus), Richard Miller (MR), ancien ministre de l'audiovisuel, a dirigé sa première séance en accueillant la ministre actuelle, Fadila Laanan (PS). Celle-ci a rassuré (?) les opposants à la pub à la RTBF en rappelant que « les volumes horaires et quotidiens restent en vigueur » et que cette levée du plafond résulte du fait que « les recettes publicitaires augmentent plus vite que la dotation ». Elle a aussi précisé que le quart des sommes résultant du dépassement du plafond des 25 % seraient réaffectées au fonds d'aide à la production audiovisuelle. Côté PS, on a tenu à dédramatiser cette décision : « Nous voulons que la RTBF ait plus d'argent provenant de la pub en pratiquant les tarifs du marché et non en faisant plus de pub. »

L'opposition MR-Écolo voulait un débat avant le vote du décret, le PS et le CDH en proposaient un... après

Du côté de l'opposition, plusieurs députés (Josy Dabie, Écolo, et Philippe Fontaine, MR, rejoint par le CDH Jean-Paul Procheyre) ayant signé l'« Appel des 100 » (un texte signé par une centaine de personnalités demandant que se tienne un débat public sur les antennes de la RTBF



LE 13 OCTOBRE DERNIER, Fadila Laanan signait avec Jean-Paul Philippot le contrat de gestion de la RTBF. Le plafond publicitaire n'a été revu à la hausse que mercredi. PHOTO: YVES THIEBOUT.

mandant la tenue d'un débat préalable au vote sur le décret, alors que le PS proposait un débat... postérieur, qui aura finalement lieu en septembre mais sur la publicité au sens large et aussi sur la violence et les stéréotypes sexuels dans les médias.

« Il n'y a aucune raison de se précipiter, nous voulons un débat sur le fond », ont martelé Écolo et le MR. Ce que la majorité a refusé arguant que « le débat au Parlement était un débat public » et que « ce débat a déjà eu lieu sur le contrat de gestion alors qu'il ne s'agit ici que de sa mise en œuvre ». Pour Marcel

Un double lob si l'on considère qu'il a fallu attendre que les élections fédérales soient passées pour arriver à ce débat à la Communauté.

Soumise au vote, la proposition d'un débat avant le vote sur le décret a été rejetée par la majorité. La modification de décret pouvait ainsi être adoptée par 9 voix PS et CDH contre 1 et 5 abstentions Écolo et MR (plus

Procureur pour le CDH.

À côté de cela, une modification du décret de 2003 sur la radiodiffusion a également été adoptée. Elle permet aux chaînes de télé de recourir à de nouvelles pratiques publicitaires : les pubs interactives, les écrans partagés et une extension des possibilités en matière de sponsoring. ■

JEAN-FRANÇOIS LAUWENS

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11
cjc@cjc.be - www.cjc.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)
Rue de l'Hôpital, 17
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be
www.patro.be

Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)
Rue de l'hôpital 15, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70
Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81
Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be



Gratte
Rue Hector Genard, 2
1070 Bruxelles
Tél. : 02/534.20.28
Fax : 02/534.61.10
gratte.info@tiscali.be
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62
Fax : 02/233.3356
info@entraideetamitie.be
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)
Rue d'Anderelecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)
Rue des Mouchérons 3, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be



Jeunes Syndicalistes CSC (J/CSC)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19
Fax : 02/246.30.10
jeunes@acv-csc.be
www.acv-csc.be/jeunes

Jeune Et Citoyen (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59
Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)
Rue Docteur Liénard, 2
7012 Jemappes
Tél. 0476/84.94.56
Fax. 065/82.28.94
info@acmj.be - www.acmj.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge du Tourisme des Jeunes (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00
Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42
Fax : 02/673.69.97
Am@cjd1160.org
http://devenirbelge.wordpress.com

Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80
Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15
Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02
Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

